N° 93 — Troisième année. 15 c. à Lyon. — EDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Vendredi 4 Avril 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Propriétaire-Gérant : A. SCHNEEGANS

Adresser réclamations aux bureaux

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Imprimerie de E. Marcel, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

NOUVELLES DU JOUR

3 avril.

L'incident Grévy a subitement rejeté dans l'ombre la question lyonnaise, et l'interruption du débat engagé à la Chambre nous placerait dans une situation véritablement redoutable, il faut en convenir, si les dangers que courent actuellement, dans notre ville, l'ordre et la sécurité publique avaient jamais existé ailleurs que dans l'imagination des orateurs de la droite. Heureusement, on se préoccupe beaucoup moins ici de ces périls imaginaires que des complications auxquelles la retraite de l'honorable président de l'Assemblée peut donner lieu. Que la discussion de la loi Chaurand soit reprise aujourd'hui ou qu'elle subisse un nouvel ajournement, que l'entreprise violente tentée contre nos franchises soit, ou non, couronnée de succès, la lumière est faite aujourd'hui aussi bien sur le véritable mobile des auteurs du projet de la commission, que sur l'inefficacité de la mesure d'exception dont ils menacent notre ville. L'énumération seule des griefs articulés par le rapporteur, M. de Meaux, en dit plus sur ce chapitre, qu'il n'eût été peut-être dans l'intérêt du parti d'en laisser trop clairement apercevoir.

Si le châtiment exemplaire qu'on se propose d'infliger à la seconde ville de France n'est qu'un premier acte d'hostilité des « conservateurs » unis, en apparence, pour combattre le radicalisme, mais en réalité pleins de haine pour la république elle-même et pour le suffrage universel, qui en est l'institution fondamentale, c'est par un autre motif que s'explique l'acharnement déployé de préférence contre la municipalité lyonnaise. La passion politique, il est pénible de le reconnaître, se mêle ici à la passion religieuse et, ainsi que le constate aujourd'hui le *Temps*, « ce que la droite reproche surtout à notre municipalité, c'est son impiété, les efforts qu'elle a faits pour séparer la religion et l'école, etc. » Et, en réalité, le « bagage » de nos conseillers est assez riche en faits du même ordre pour que M. de Meaux et ses amis n'aient pu conserver aucun doute à ce sujet.

Il est donc assez indifférent, au fond, que la droite l'emporte dans cette lutte ; comme l'a fait observer à la tribune un des membres de la députation du Rhône, Lyon se soumettra à l'arrêt de l'Assemblée souveraine, — mais les électeurs, — souverains aussi, — casseront, dès que l'heure sera venue, cet arrêt aussi peu équitable que politique.

La persistance de l'honorable M. Grévy dans sa résolution de quitter le fauteuil de la présidence nous paraît, par contre, avoir une importance bien plus considérable dans les circonstances actuelles. Non pas que cette retraite d'un homme aussi universellement estimé soit un échec pour l'idée républicaine ; bien au contraire, et il suffira à tous les esprits impartiaux de suivre avec attention les détails de l'incident d'avant-hier, et ceux qui ont trait à l'élection d'hier, pour se convaincre des torts que s'est volontairement donnés la droite, et du regain d'impopularité qu'elle aura récolté dans cette dernière campagne. Mais nous n'insisterons pas ici sur les incidents divers de ces deux séances, qu'on trouvera résumées plus loin, et sur lesquelles notre « Courrier de Paris, » ainsi que nos correspondances de Versailles nous ont apporté ce matin de très-intéressantes informations.

De l'extérieur, nous n'avons que peu de nouvelles intéressantes.

On mande de Barcelone que l'agitation des derniers jours est calmée. De Malaga, les dépêches ne disent rien aujourd'hui. Le bulletin de l'insurrection carliste fait mention de quelques rencontres sans importance entre les troupes du gouvernement et les rebelles. L'évacuation de la Cerdagne par ces derniers semble indiquer que leur plan, dans lequel entrait d'abord la prise de Puycerda, a dû être modifié par suite d'un mouvement de l'armée espagnole.

Le télégraphe nous signalait dernièrement l'adoption, par la commission de la chambre des députés italiens, de résolutions définitives concernant la question des corporations religieuses. Voici quel serait l'article du projet de loi qui a trait aux maisons généralices :

Les biens des maisons dans lesquelles résident les généraux et les procureurs généraux d'ordres ayant aussi des maisons à l'étranger, moins ce qui est actuellement consacré à l'entretien des hôpitaux, aux œuvres de bienfaisance et à l'enseignement, et déduction faite des fonds servant à la dotation de paroisses annexées et au paiement des pensions des religieux appartenant à ces maisons, sont dévolus au Saint-Siége pour entretenir ses relations avec les ordres religieux existants à l'étranger.

En exécution de cette disposition, la commission dont il est question à l'article 6, transmettra les dits biens aux généraux et aux procureurs généraux, en les répartissant entre ces derniers pour qu'ils en jouissent temporairement et en ayant égard à la quantité des biens appartenant à chacune des dites maisons et aux frais de chaque office, sauf la faculté laissée au Saint-Siége d'en disposer autrement dans le but ci-dessus indiqué.

Depuis quelque temps, la majorité du Folketing danois accompagnait le vote de chaque loi de déclarations de méfiance contre le ministère, qui n'en paraissait ni ébranlé ni ému. On annonce l'envoi au roi par le Folketing d'une dénonciation en règle, qui aurait vraisemblablement pour résultat de ramener à des conditions normales les rapports du gouvernement avec l'Assemblée législative.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Un de nos amis de Versailles nous écrit hier, au moment du scrutin :

Ce matin M. Thiers est allé à Paris, mais il a dû en revenir de suite. Son départ définitif est ajourné par suite de la crise Grévy, et n'aura lieu que demain, ou peut-être vendredi ou samedi seulement.

M. Grévy va probablement être réélu avec 150 voix de majorité par le scrutin qui a lieu en ce moment, mais il paraît absolument certain qu'il maintiendra sa démission.

Hier, en effet, il a déclaré à plusieurs députés que sa détermination n'avait rien de spontané. Depuis longtemps, en présence de l'hostilité de la droite, l'honorable président voyait que sa position était insoutenable et était décidé, s'il se voyait l'objet d'attaques trop directes, à donner sa démission comme il l'a fait hier.

La droite portera ses voix sur MM. Buffet ou d'Audiffret-Pasquier. L'un des deux sera sans doute nommé, mais la position du ministère et du gouvernement deviendra bien difficile avec un président monarchiste.

Cette circonstance, n'en doutez pas, hâtera beaucoup la dissolution, elle va marcher maintenant à pas précipités.

La commission des traités de commerce s'est réunie ce matin, chacun de ses membres a fait un rapport verbal sur le texte des traités ainsi que sur les diverses réclamations adressées par les commerçants et industriels.

La plus importante de ces réclamations est celle déposée par M. Flotard au nom du comité des banquiers de Paris. Ils réclament contre la suppression de l'article 36 du traité belge, qui autorisait la négociation réciproque des divers titres dus sur les bourses de tous les pays compris dans les traités.

Quand des incidents comme celui d'avant-hier éclatent dans une Assemblée, on y peut voir le signe certain de la fin prochaine de cette Assemblée. La décomposition s'est mise dans ce corps; un germe de mort circule dans les veines, et le cœur est atteint; de pareils tressaillements sont des secousses d'agonisant.

S'il est un principe qu'aucun parti ne devrait jamais ni violer ni seulement oublier un seul instant, c'est celui du respect qu'un corps délibérant est tenu de témoigner à son président élu et à ses décisions. Nul n'a présidé une Assemblée française avec plus de dignité, d'esprit de justice, d'impartialité que M. Grévy ; il n'y a pas bien longtemps, la droite elle-même se plaisait à rendre ce témoignage à l'homme qu'elle cherchait à renverser hier. Mais cette fraction de la Chambre en est venue à ce degré d'exaspération, qu'elle méconnaît ses propres décisions de la veille et que ses propres élus ne lui apparaissent plus que comme des ennemis qu'il faut abattre. Elle livrait assaut naguère contre M. Thiers; elle s'attaque aujourd'hui à M. Grévy, et par sa rébellion contre l'autorité du président, met celui-ci dans la nécessité de se démettre de ses fonctions et de poser la question de confiance. On peut mesurer par là le chemin qui a été parcouru par la droite depuis le 8 février 1871 ; on peut se rendre compte des haines qui l'animent et du but où elle tend : dans ce malheureux pays, affamé de tranquillité, le parti qui s'intitule « parti conservateur » n'a plus qu'un mot de ralliement, celui qui s'étalait dans un rapport fameux, la « politique de combat. »

Voilà où nous en sommes arrivés après deux ans de tiraillements ! Les Prussiens sont encore en France, et les deux hommes que l'Assemblée elle-même, dans une inspiration de patriotisme, a placés à la tête des affaires, le président de la République et le président de l'Assemblée, sont devenus l'objectif de toutes les fureurs de la droite ; on essaie de rendre impuissante l'autorité du premier ; on s'insurge contre celle du second, et c'est ainsi que l'on donne au pays l'exemple du dévoûment patriotique et des vertus conservatrices.

De pareils agissements préparent de trop regrettables réactions dans le sens opposé. C'est vers la gauche extrême que la droite pousse le corps électoral ; elle prépare de ses propres mains le triomphe du radicalisme, et elle ne sera pas admise à se plaindre, le jour où, nous, modérés et libéraux, nous déplorerons l'arrivée aux affaires d'une Chambre en majorité jacobine. Les violents appellent les violents.

Nous ne savons pas si l'honorable M. Grévy maintiendra sa démission, malgré le vote d'hier. Sa disparition du fauteuil présidentiel serait assurément tout autre chose qu'une retraite et une rentrée dans le repos, et chacun entrevoit la haute situation à laquelle serait désigné tout naturellement, dans une heure de crise, l'ancien président de l'Assemblée. Sa démission n'en serait pas moins regrettable pour le moment, la présidence d'un ami de la droite devant préparer forcément des incidents nouveaux et de nouveaux et plus dangereux orages.

Quoi qu'il en soit des décisions auxquelles M. Grévy croira devoir s'arrêter, ce qui ressort clairement de cet incident, c'est l'impossibilité d'une plus longue durée de cette Assemblée. Quelques mois nous séparent du moment où le dernier des Prussiens aura franchi la frontière ; d'ici-là il nous faut supporter encore cette Chambre ; mais que le lendemain soit le jour de sa disparition !

Nous souhaitons que ces quelques mois qui lui restent à vivre ne soient pas pour la France des mois d'angoisse et de funestes déchirements.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire intégralement l'article, remarquable à tous égards, que le *Journal des Débats* publie ce matin sur la candidature Rémusat. On ne saurait dire ni mieux, ni plus vrai que M. John Lemoinne, et nous nous associons à ces observations de la plus absolue façon.

Voici cet article :

En combattant avec autant d'acrimonie que de ténacité non pas la personne, mais la candidature de M. de Rémusat, les radicaux nous paraissent commettre une insigne maladresse dont les conséquences, quelles qu'elles soient, retomberont sur la forme de gouvernement qu'ils veulent faire prévaloir à tout prix. Notre conviction très-raisonnée est que la république a plus à perdre qu'à gagner à l'échec possible du candidat qui lui apportait l'appoint du parti libéral conservateur, et auquel elle prétend fermer la porte de sa petite Eglise.

Car il ne faut point que la république s'imagine qu'elle est une grande Eglise, suivie par une nombreuse communion de fidèles. Elle n'a encore ni bases ni couronnement; elle a besoin d'être fondée, et elle ne le sera point sans le consentement et sans le concours de la grande classe des citoyens qui se refusent à séparer l'ordre de la liberté. Cette classe, qui est généralement plus résistante qu'elle n'est agressive, peut être passagèrement écrasée entre la violence d'en haut et la violence d'en bas ; mais elle possède un fonds de force passive qui la rend indestructible, et qui tôt ou tard la fait réagir avec un mouvement lent, régulier et irrésistible. Si la république a la prétention de bâtir son clocher sur un terrain clos et d'en exclure tous ceux qui ne se présenteront pas avec les signes cabalistiques de la secte, elle ne fera qu'un édifice dans le désert, et l'effigie dont elle le surmontera ressemblera à Siméon Stylite au haut de sa colonne.

Or, dans la circonstance présente, les radicaux sont purement et simplement des accapareurs. Si le candidat que nous avons présenté, et que nous soutiendrons, était, nous ne dirons pas un ennemi, mais seulement un ami douteux et suspect de la république, nous trouverions toute naturelle l'opposition dont il est l'objet. S'il s'agissait d'un de ces faux convertis de la onzième heure qui n'embrassent la république que pour l'étrangler, l'hostilité des républicains de la veille nous paraîtrait parfaitement légitime. Mais non, c'est tout le contraire. Les radicaux sont les premiers et les plus empressés à reconnaître en M. de Rémusat non seulement un caractère foncièrement et uniformément libéral, mais aussi une sincérité et une loyauté au-dessus de tout soupçon. C'est, disent-ils, un homme de cœur et d'esprit dont on exploite les services et la considération.

Ainsi donc, on exploite M. de Rémusat. Au profit de qui ? au profit de quoi ? Nous allons le dire catégoriquement. C'est au profit de la république, au profit de l'établissement et de la consolidation du gouvernement républicain. Nous le répétons avec conviction, l'échec de M. de Rémusat et le triomphe d'un candidat radical seraient un coup funeste porté à la fondation de la république, et nous sommes assurés qu'au fond, les réactionnaires font des vœux et des neuvaines pour ce résultat.

Il importe, en effet, que la question soit clairement posée et comprise. Elle n'est pas entre les royalistes et les républicains, elle est entre les républicains conservateurs et les républicains radicaux. Si la république radicale repousse un homme comme M. de Rémusat, dans lequel elle déclare elle-même ne pas voir un ennemi, c'est qu'elle a la prétention de régner exclusivement et de proscrire toutes les autres classes de la nation. Eh bien ! c'est un genre de monopole que le pays ne supportera pas, et nous disons que c'est une faute capitale de la part des radicaux d'en afficher si prématurément la prétention. Ils y étaient d'autant moins obligés que les élections générales ne sont pas loin, et que d'ailleurs leur part dans la représentation de Paris était déjà prépondérante. Ils ont, disent-ils, tout le respect et toute la sympathie possibles pour M. de Rémusat, le collaborateur zélé de M. Thiers ; mais ils veulent protester contre le traitement dont Paris est la victime. Et pour cela, à qui s'en prennent-ils ? au gouvernement. Est-ce que par hasard c'est M. Thiers et M. de Rémusat qui ont voulu la déchéance de Paris ? Est-ce à eux et à nous qu'on peut reprocher d'avoir inventé Versailles ? De sorte que, pour faire une démonstration contre l'Assemblée, les radicaux vont battre en brèche le gouvernement qui, à ses risques et périls, a toujours défendu contre elle la république et les républicains.

Nous comptons bien que les électeurs de Paris seront plus sages, plus reconnaissants, et montreront plus d'esprit politique que ceux qui semblent les mener. Mais nous admettons comme possibles tous les résultats qu'on voudra, et nous sommes sûrs que M. de Rémusat, personnellement, est encore plus désintéressé de l'issue de sa candidature que ceux qui l'ont présentée.

Nous admettons donc que le candidat radical soit nommé ; eh bien ! ce sera tant pis pour la république. En ce cas-là, nous savons, ce qui arrivera infailliblement. Il arrivera qu'un nombre très-considérable de citoyens éclairés, libéraux, paisibles, laborieux, qui se rallieraient à la république par nécessité plus que par prédilection, qui y étaient poussés par le spectacle de la division et de l'impuissance des partis monarchiques plus que par leur origine, leurs affinités, leurs antécédents, leurs habitudes d'esprit, en voyant que la république est toujours la révolution, et que des hommes dont leurs adversaires eux-mêmes ne contestent point les titres en sont exclus ou y sont mis à l'index, il arrivera qu'ils retrouveront leurs anciennes craintes, verront se dresser de nouveau les anciens fantômes, et, trouvant porte close, s'en retourneront chez eux.

Ceux qui nous regardent dans ce moment-ci avec curiosité, ce sont, et nous disons le mot sans intention offensante, ce sont les royalistes; ce sont ceux qui ne croient pas à la possibilité de la république en France. Ce sont ceux-là qui nous diront si nous sommes battus : « Vous voyez bien qu'il n'y a qu'une république, et qu'elle s'appelle la Commune. Vous voyez bien que vous n'êtes que des niais des dupes, et qu'il n'y a pas de conciliation possible. »

Voilà certainement ce qu'on nous dira. Quant à nous, qui vivons dans la politique militante et ne sommes pas très-enclins aux paniques, nous prendrions aisément notre parti d'une élection radicale ; mais nous ne pouvons nous dissimuler que la majorité de ces électeurs qui dans la France entière sont en train d'effectuer leur évolution vers la république ont la fibre plus sensible, qu'ils ne sont pas encore très-affermis dans la voie qu'ils suivent, et qu'il faudrait peu de chose pour les faire douter d'eux-mêmes et de leurs récentes résolutions. C'est pourquoi nous exprimons encore une fois notre conviction que l'échec du candidat républicain conservateur et le triomphe du républicain radical provoqueraient dans les élections générales un mouvement de réaction qui serait au détriment de la république elle-même, de quelque nom qu'on veuille l'appeler. — John Lemoinne.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

2 avril 1873.

Où en sommes-nous arrivés? Dans quelle atmosphère vit cette Assemblée? Quelle optique s'applique-t-elle, et quel effet s'imagine-t-elle produire sur le pays? Oh! comme on l'a bien nommée! Manufacture de radicalisme! Qui ne deviendrait radical en face de ce partipris et de ces violences !

Je ne veux pas vous raconter la séance d'hier. Vous l'avez entre les mains. La seule chose qu'aucun compte-rendu ne peut exprimer, c'est le tumulte au milieu duquel s'est accompli l'incident de la fin. L'honorable baron Chaurand s'y est fait remarquer par l'ardeur de sa pantomine. Un membre, dont je ne sais pas le nom, hurlait positivement. Les tribunes publiques étaient stupéfiées, et tous ceux qui les remplissaient ont dû se dire en s'en allant le mot prononcé ce matin par Edmond About dans le *XIXe Siècle* : « Ce n'est plus un président qu'il faut à ces gens de la droite, c'est le docteur Blanche. »

L'aspect de M. Grévy était caractéristique. Pâle, le ton bref, saccadé, la manière dont il a mis son chapeau en prononçant sa phrase finale « La séance est levée » a donné aux moins perspicaces le sentiment d'une décision irrévocable.

Nous savons, en effet, à l'heure qu'il est, qu'aucune sollicitation n'a pu faire revenir M. Grévy sur sa détermination. Tous les députés de la gauche et même un certain nombre de ceux de la droite sont allés chez lui ou s'y sont fait représenter. M. Thiers lui-même, qui devait venir aujourd'hui à 10 heures du matin à Paris, a retardé son départ de deux heures pour voir le président de la Chambre et essayer d'ébranler sa résolution. Il aurait même abandonné tout à fait ce voyage, s'il n'avait pas eu rendez-vous à l'Elysée avec les chefs de service pour le paiement de 350 millions à la Prusse qui doit commencer samedi.

Vains efforts ! M. Grévy a dit à plusieurs de ses amis particuliers que, depuis longtemps, il pensait à quitter le fauteuil. « J'en avais assez, aurait-il dit, et l'incident d'aujourd'hui a seulement agi comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase. » Il avait surtout sur le cœur les 98 bulletins blancs de sa dernière élection ; vous vous rappelez que je vous en ai fait ressortir dans le temps l'intention blessante ; ne pas voter pour quelqu'un est permis; mais mettre un bulletin blanc, c'est comme si on lui disait : « Je n'ai aucun nom à vous opposer, mais, quoi que vous soyez l'élu nécessaire et forcé, j'aime mieux perdre ma voix que de vous la donner. »

Dernièrement aussi, quand il rappela à l'ordre MM. de Franclieu et du Temple, il fut très-choqué des serrements de main que vinrent leur prodiguer ostensiblement plusieurs de leurs collègues de l'extrême droite.

Il y en eut même un qui alla jusqu'à l'accolade.

Toutes ces petites choses qui passent inaperçues pour le public sans cesse renouvelé des tribunes, se remarquent quand on domine l'Assemblée d'un fauteuil élevé et qu'on a l'habitude de démêler ce qui s'agite dans cette forêt de têtes.

Donc, M. Grévy refuse de doucher plus longtemps les nerfs de la droite. Dans le cas même d'une démarche unanime de l'Assemblée, il ne céderait pas, parce que (il l'a du moins fait entendre) l'offense a été publique et que la réparation doit l'être aussi. Les cris et les gestes qui l'ont interrompu hier, quand il est intervenu à propos de l'apostrophe de M. de Grammont, constituaient, en effet, une sorte de méconnaissance de ses droits de président et un désaveu de sa conduite qu'il ne peut accepter.

Toutefois qu'arrivera-t-il si on le renomme? M. Jules Favre lui conseillait ce matin de se conformer alors à ce vote, pour peu que la majorité obtenue par lui fût suffisante. Un président n'est jamais élu à l'unanimité. Cette bonne fortune a échu d'abord à M. Grévy par suite des circonstances ; mais il ne peut pas exiger que cela se maintienne toujours. On pense donc que s'il avait les deux tiers ou les trois quarts des voix il reprendrait le fauteuil. Mais sera-t-il nommé?

Je suis resté aujourd'hui à Paris. C'est mon collaborateur qui est allé à Versailles pendant que je vous écris, et d'après les notes au crayon qu'il m'expédie, vous verrez que le commencement de la séance ne se dessine pas très-bien.

A 2 heures 35, M. Vitet, l'un des vice-présidents, prend place au fauteuil ; il est immédiatement entouré de plusieurs députés, notamment MM. Casimir Périer, Baze, Bastard, Benoît-d'Azy, Raoul Duval ; celui-ci dépose aux mains de M. Vitet un ordre du jour relatif à l'incident. Au bout de quelques minutes, la séance commence.

M. de Meaux est à la tribune. Ses paroles se perdent dans le bruit ; les députés de tous les groupes, qui étaient réunis dans leurs locaux respectifs avant la séance, continuent de causer ; M. Vitet, qui n'a ni l'habitude ni le coup d'œil de M. Grévy, se borne à donner d'impuissants coups de cloche pour obtenir le silence. M. de Meaux n'a fait d'ailleurs que paraître et disparaître à la tribune, et M. Le Royer y monte pour une rectification au procès-verbal.

M. Le Royer. — En parcourant le compte-rendu, je vois au *Journal officiel* que M. le marquis de Castellane m'a interrompu par ces mots que je n'ai pas entendus : « Voilà le mandat impératif de la rue Grôlée. » J'ignore où M.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 4 Avril 1873 14

LES DEUX FRÈRES

PAR

ERCKMANN-CHATRIAN

Je n'avais pas envie non plus de parler, ni de ce métier d'affaires pareilles. Oh ! non, j'aurais plutôt voulu pouvoir fermer la porte et renvoyer ; malheureusement, il fallait laisser l'école ouverte, et les trois quarts des places étaient vides.

De tous côtés, dans la rue, on disait :

« Les gens de Dabo arrivent... Ils veulent régler leurs comptes avec la partie forestière... Ils sont en route... Ils sont à Valsch... Ils sont au Grand-Soldat... Ils approchent !... »

Finalement cinq ou six garçons courant pieds nus, traversèrent le village en criant :

« Les voilà !... les voilà !... »

Et regardant vers la côte, je les vis sortir du bois par centaines : hommes, femmes, enfants, avec des fusils, des fourches, des haches, et descendre dans le chemin creux des Genevières ; on ne voyait plus que le haut des fourches ; mais il en sortait toujours de la forêt, cela n'en finissait pas !

Alors, entendant sonner dix heures, je renvoyai les enfants, en leur disant de se sauver chez leurs parents. Je fermai la porte et je fis monter Paul et Juliette dans la chambre en haut.

La tête des montagnards arrivait déjà par le bout du village ; ils criaient en tumulte, comme une bande de corbeaux :

« Les procès-verbaux !... les procès-verbaux !... A bas les gardes forestiers !... A bas les curés !... A bas les rats de cave !... les percepteurs et tout le reste !... Nous sommes les maîtres !... le bois est à nous !... Vive Lafayette !... »

Ils allaient chez le garde général détruire tous les procès-verbaux qu'on avait dressés contre eux, pensant qu'alors tout serait fini ; les malheureux ne savaient pas que la copie de ces papiers était au tribunal de Sarrebourg ; ils ne savaient rien et ne voulaient rien entendre.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent sur une file à perte de vue, en blouse, en camisole, en bras de chemise, en sabots, les pieds nus, les cheveux défaits et la fureur peinte dans leurs traits.

Il faisait très chaud ; j'avais fermé les persiennes, mais je les voyais défiler tout de même par les fentes. Tout le village en était rempli. Qu'on se représente notre inquiétude ; heureusement ils n'en voulaient qu'au garde général. Cela formait un grand bourdonnement au loin ; et puis tout à coup nous entendîmes des vitres tomber, des portes s'enfoncer, des cris, des disputes. Ma femme tremblait comme une feuille ; moi, je la rassurais, lui disant que cela ne nous regardait pas, qu'on n'attaquait jamais les maîtres d'école. Paul et la petite Juliette dans leur coin, les yeux tout grands ouverts, me regardaient en écoutant. Je me donnais l'air de ne rien craindre, mais à chaque grand coup dans les portes, croyant que c'était en bas, je ne pouvais m'empêcher de trembler, et puis de me pencher dans l'escalier, prêtant l'oreille.

Midi était passé depuis longtemps et l'on n'avait pas eu l'idée de manger. A la fin pourtant, sur les trois heures, je me hasardai d'entr'ouvrir un volet, et je vis les bandes se remettre à défiler vers la montagne. Quelques-uns de ces gens étaient ivres ; mais le plus grand nombre semblaient dans leur état naturel, et criaient tout joyeux :

« Tout est déchiré !... Tout est brûlé !... Tout est payé !... Vive Lafayette... »

J'attendis là plus d'un bon quart d'heure ; ils se retiraient, se retiraient toujours.

Ma femme un peu rassurée avait dressé la table, avec du pain, du fromage, de la viande froide de la veille, pour les enfants. Nous-mêmes nous avions aussi besoin de reprendre des forces, car la frayeur de voir ces bûcherons, ces charbonniers, ces contrebandiers, ces braconniers, toute cette race terrible de délinquants tomber dans notre pauvre village, nous avait bouleversés. Bientôt pourtant ne voyant plus que des traînards de loin en loin, avant de manger je voulus savoir ce qui s'était passé et je sortis.

La mère de notre voisin, Nanette Bouveret, filait tranquillement sur sa porte, comme d'habitude ; en me voyant, elle s'écria toute joyeuse :

« Ne craignez rien, monsieur Florence, ils sont partis !... Quelle débâcle !... »

Cette vieille, qu'on appelait « la jacobine » parce que son mari, feu Nicolas Bouveret, avait présidé le club de Saint-Quirin du temps de Robespierre, ne s'étonnait pas de ces choses ; elle en avait vu bien d'autres !...

« Ça recommence ! faisait-elle en clignant de l'œil, ça recommence !... »

Et sans se faire prier, elle me raconta que la grande presse était tombée chez le garde général.

M. Botte, prévenu à temps, avait pu se sauver en traversant la Sarre, et gagner le bois des Baraques. Mais alors les montagnards avaient cassé les vitres, enfoncé la porte de sa maison, déchiré et brûlé tous les papiers avec une fureur extraordinaire.

Notre maire, M. Jean Rantzau, s'étant présenté pour faire cesser ce pillage, les gueux l'avaient rudement secoué, l'appelant calotin et poussant même l'audace jusqu'à lui mettre le poing sous le nez. Il avait eu beaucoup de peine à s'échapper de leurs mains. Enfin, vers deux heures, M. Jacques était sorti de sa maison ; il avait réuni les principaux chefs dans sa cour, leur faisant boire de la bière et manger du fromage, et leur promettant en outre solennellement d'écrire à Lafayette, pour ravoir leurs anciens droits forestiers, ce qui les avait décidés à retourner chez eux.

Voilà ce que me raconta la grand'mère Nanette d'un air tout à fait réjoui, et je puis assurer que les révolutions sont terribles, surtout dans la montagne, où les malheureux, dépourvus d'instruction, demandent des choses impossibles et se livrent à tous les excès ; ils n'ont point de religion véritable, car après chaque révolution, lorsqu'ils se croient débarrassés des gendarmes, c'est sur les prêtres et tous les gens d'église qu'ils crient d'abord, en les humiliant de mille façons.

Ces Daboyens ayant réussi la première fois, pouvaient revenir ; qu'on se figure si cette idée nous réjouissait ; par bonheur ils n'en eurent pas le temps. Louis-Philippe fut tout de suite nommé roi des Français, par les mêmes députés que Charles X avait voulu renvoyer ; et tous ceux qu'on parlait d'arrêter quinze jours avant, reçurent des récompenses : M. Jacques fut nommé maire à la place de son frère Jean, l'épicier Claudel obtint un bureau de tabac, qu'il demandait depuis longtemps, et Nicolas Guette, quoiqu'il eût crié : « Vive le duc de Reischstadt ? » reçut une petite pension de cent cinquante francs, qui calma son enthousiasme pour le fils de l'empereur.

Moi, je craignais de perdre ma place à la mairie, mais M. Jacques se souvint de mon amitié pour son fils ; il me fit appeler et me dit en présence des notables, qu'un homme paisible, instruit, et remplissant comme moi tous ses devoirs, méritait une augmentation, et qu'il allait la demander lui-même au conseil municipal.

Ce fut un grand soulagement pour moi de voir que les choses prenaient une si bonne tournure, et j'en remerciai notre nouveau maire de tout mon cœur. — Quelque temps après on m'accorda cent francs d'augmentation, ce qui me fit du bien.

Les montagnards s'étaient mis à couper les bois de l'Etat, il fallut envoyer contre eux des troupes et de la garde nationale. M. Jacques dans cette occasion montra un grand courage et se rendit seul à Dabo, pour dire aux rebelles que s'ils continuaient leurs ravages, les trois quarts de leur commune risquaient d'aller aux galères. Mais la plupart ne voulurent pas le croire, ils continuèrent à couper les bois taillis et de haute futaie sans distinction, entassant dans les hangars, dans les jardins, sous leurs échoppes, des quantités de bûches qui montaient jusque par-dessus les toits, et qu'ils se promettaient bien de vendre plus tard un bon prix.

Alors les troupes et les gendarmes, les gardes forestiers et tous les fonctionnaires chargés de prêter main-forte à l'autorité, entourèrent leurs villages. Il ne fut plus difficile de constater les délits, puisque tout était là, derrière les baraques ; ces gens furent arrêtés en masse et conduits à Nancy ; ils y restèrent plus d'un an dans les prisons, et passèrent ensuite en cour d'assises ; les principaux, ceux qui avaient déchiré et brûlé les papiers du garde général, allèrent à Brest, à Toulon ; les autres, coupables seulement d'avoir pris du bois dans la forêt, furent renvoyés chez eux, mais ruinés de fond en comble ; ces malheureux se firent contrebandiers, braconniers ; au lieu d'être de bons paysans, il devinrent des bandits.

Voilà le monde !

IX

Après ces grandes secousses, durant quelques années il ne fut plus question que de s'enrichir de toutes les manières. Alors jusqu'au fond des montagnes, au lieu des anciennes foires, où les ménagères se rendaient une fois l'an, pour acheter les provisions de leurs ménages, des commis-voyageurs par centaines arrivaient de Paris, de Nancy, de Strasbourg, vendant de tout et faisant crédit à ceux qu'ils jugeaient capables de payer dans quelques mois. On aurait dit qu'ils avaient absolument besoin de se débarrasser coûte que coûte de leurs marchandises. Et puis on fonda des journaux, des revues, qu'on appelait utiles, sur l'agriculture, sur le commerce, sur l'industrie, sur l'éducation.

Tous les messieurs des villes s'inquiétaient de notre bien-être, de nos progrès et nous donnaient des conseils, qui leur rapportaient plus d'argent qu'à nous. On établit de nouvelles fabriques dans nos vallées : tissages, forges, verreries, faïenceries, tout marchait ensemble.

Les frères Rantzau, plus ennemis que jamais, mais tous deux actifs, hardis, entreprenants, avaient des actions dans toutes les nouvelles usines, jusque du côté de Schirmeck ; ils s'enrichissaient de plus en plus. M. Jacques fut bientôt du conseil d'arrondissement ; M. Jean ne voulut rien être, s'étant déclaré pour les rois légitimes et les droits de notre sainte Eglise. On ne savait lequel des deux frères était le plus riche, et les fainéants se disputaient chaque soir au cabaret sur ce chapitre.

(La suite à demain)

de Castellane prend ses renseignements. Je me borne à lui dire que je n'ai pas plus accepté de mandat impératif que je ne suis le candidat de ce qu'il appelle la rue Grôlée. Ses amis, MM. de Mortemart et de Saint-Victor, lui diront que nous avons passé ensemble sur une seule et même liste.

Tous les ministres sont à leur banc. L'agitation, un moment suspendue par les paroles de M. Le Royer, reprend de plus belle. M. Vitet semble bien embarrassé ; il consulte Valette. Valette, c'est le secrétaire perpétuel de la présidence, il exerce depuis 25 ans, et connaît tous les cas difficiles ; c'est un règlement vivant.

Enfin M. Vitet se lève, et annonce qu'il a à « accomplir un pénible devoir en lisant la lettre de démission qui lui est remise de la part de M. le président Grévy. »

Cette lettre est fort courte. Silence général, coupé seulement de quelques applaudissements de deux ou trois bancs de droite et de gauche. A droite on se félicite d'être débarrassé de M. Grévy. A gauche, on félicite M. Grévy de sa fermeté.

M. Vitet. — L'ordre du jour appelle...

M. Dahirel. — Je demande la parole.

M. Vitet. — L'ordre du jour appelle...

M. Edouard Charton. — Il serait peut-être convenable de s'occuper de la nomination d'un président...

M. Baragnon exprime ses regrets de la décision de M. Grévy. Il lui semble qu'il conviendrait de fixer à vendredi l'élection, attendu que chacun aurait pu se concerter.

M. Vitet met aux voix la proposition Baragnon. (Bruit à gauche.)

M. Vilain demande que dans les circonstances actuelles on ne remette pas à un autre jour le vote, il n'y a pas besoin de combinaisons ni d'intrigues.

M. Baragnon persiste dans sa proposition.

M. Germain prétend qu'en ajournant à vendredi, on élimine un candidat, celui qui a occupé ce fauteuil pendant deux ans, l'homme du droit et de la justice. (Applaudissements à gauche.)

Nous n'avons pas à réfléchir sur ce que nous avons à faire avec un magistrat honorable. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Cette Assemblée se montrerait indigne d'elle-même si elle renvoyait à vendredi.

Je ne défends pas de parti, je défends M. Grévy. (Applaudissements à gauche.)

M. Germain est très applaudi quand il retourne à son banc.

M. Baragnon. — Si l'honorable M. Grévy avait entendu les observations qui viennent d'être présentées, il aurait protesté.

J'ai trop confiance dans la sagesse de M. Grévy pour croire qu'il refuserait vendredi. Les hommes politiques ont besoin de se concerter.

A gauche : C'est de l'ingratitude.

M. Baragnon continue son discours au milieu du bruit ; on n'entend pas ses phrases, qui s'étouffent dans le tumulte ; il est rouge comme une pivoine.

M. Vitet. — Deux propositions sont faites. (Scrutin ! scrutin !)

M. Vitet consulte Valette.

Deux propositions sont faites. (Immédiatement ! Pas vendredi !)

Une demande de scrutin.... le règlement ne la permet pas.

A gauche : Ce n'est pas une question d'ordre du jour.

M. Vilain. — On oppose le règlement, ce n'est pas une motion inattendue ; c'est une résolution à prendre. (Scrutin, scrutin.)

M. Vitet. — Je mets aux voix. A vendredi.

A gauche. — Et la commission de permanence ?

On vote par assis et levé.

Epreuve douteuse.

Le gouvernement entier se lève contre vendredi.

M. Vitet. — Je renouvelle l'épreuve.

Seconde épreuve douteuse.

Le scrutin est décidé.

C'est là que s'arrêtent les notes que je vous transmets et que le télégraphe aura largement complétées quand vous me lirez. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que le résultat de ce scrutin a une grande importance ; car il est permis de préjuger que ceux qui demandent le renvoi à vendredi ne veulent se concerter que pour trouver un remplaçant à M. Grévy. On nomme même déjà MM. Buffet et Daru, surtout ce dernier. Je regarde donc le vote rendu au moment où je vous écris comme décisif et très-grave ; car si la droite met un des siens à la présidence au lieu de l'impartial M. Grévy, c'est un commencement de constitution du gouvernement de combat, et ce commencement peut faire tout prévoir. N.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Versailles, 2 avril.

Les plus grands efforts ont été faits auprès de M. Grévy, pour le faire revenir sur sa décision. Hier au soir, M. Thiers envoya M. Barthélémy Saint-Hilaire auprès du président, mais celui-ci resta inflexible. Près de trois cents cinquante députés s'étaient fait inscrire dès hier et sont venus auprès de M. Grévy. On a particulièrement remarqué MM. Baragnon, Belcastel, Depeyre, Mettetal et une grande quantité de droitiers.

M. de Grammont vient auprès de M. Grévy et lui dit :

— Comment, on me dit que vous donnez votre démission ? C'est impossible, c'est un faux bruit.

M. Grévy lui répondit froidement :

— Il n'y a rien entre vous et moi, l'Assemblée seule sera juge.

M. de Grammont se retira fort confus.

Ce matin une quantité de députés continuèrent à aller s'inscrire au palais. M. Thiers se rendit lui-même auprès de M. Grévy et eut avec lui un entretien de près d'une demi-heure.

Le bureau de la gauche et de l'extrême gauche ont également fait des démarches dans le même sens, mais sans obtenir de résultat.

MM. de Goulard et de Fourtou ont fait les mêmes tentatives, ils n'ont pas été plus heureux.

Il y a eu des réunions de tous les groupes parlementaires et dans chaque réunion on ne s'est préoccupé que de l'incident du jour.

Il est inutile que je vous raconte la séance ; vous en avez le compte rendu.

Je me borne à dire qu'elle était si émouvante, que j'ai remarqué ce détail bizarre : au moment où le président a fait voter par assis et levé la question d'ajournement, les tribunes publiques, gagnées par l'émotion, se sont levées avec la gauche, semblant protester contre la droite et voulant rendre ainsi un hommage éclatant au caractère de M. Grévy.

M. Thiers s'est rendu à Paris cette après-midi, mais il est revenu à Versailles à six heures.

On dit que les vacances pourraient bien être renvoyées de cinq à six jours, à la suite de l'incident Grévy.

Je vous ai parlé de la visite du bureau de l'extrême gauche chez M. Grévy. En voici le procès-verbal :

Le bureau de l'Union républicaine, présidé par M. Peyrat, auquel s'était joint MM. Ed. Adam, Gent, Gambetta, Rattier, Cazot, Lefèvre, s'est rendu aujourd'hui à deux heures chez M. Jules Grévy.

M. Peyrat a exprimé en quelques paroles saisissantes les sentiments de sympathie, d'estime et d'approbation sans réserve, dont l'Union républicaine l'avait chargé d'apporter l'expression à M. Grévy. M. Peyrat a ajouté qu'il était heureux de pouvoir dire à M. le président de l'Assemblée qu'il était en cette circonstance non-seulement le fidèle interprète des députés républicains, mais aussi de leurs amis de Paris.

M. Grévy a répondu en quelques mots qui ont nettement fait sentir combien sa détermination était réfléchie, définitive et nécessitée par les manifestations non équivoques d'injustice et de défiance plusieurs fois échappées à la droite de l'Assemblée.

M. Gambetta a exprimé à M. Jules Grévy la satisfaction qu'allait éprouver le parti républicain à voir qu'un de ses chefs les plus éminents, les plus estimés allait sortir de la position d'abstention politique à laquelle il s'était ésigné par patriotisme et dans un intérêt d'ordre public.

M. Grévy a remercié de façon à faire comprendre que les changements politiques intervenus, ces derniers mois, dans l'Assemblée, ne lui permettaient plus de remplir avec impartialité une charge qu'il avait acceptée de l'unanimité de l'Assemblée et qu'il ne pouvait continuer à exercer au service d'une passion politique quelconque, que, par suite, la décision qu'il avait prise était irrévocable.

Après avoir échangé de cordiales poignées de mains, les députés se sont retirés.

Alsace - Lorraine

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

Mulhouse, 20 mars 1873.

La justice prussienne vient de faire ici son « procès des 13. » Aujourd'hui même une société de 16 personnes a comparu en police correctionnelle et s'est entendu condamner, en application de la loi qui interdit de constituer sans autorisation des sociétés de plus de 20 membres. De l'équité, nous n'en demandons point, mais nous pensons n'être pas trop exigeants en demandant que les chiffres restent pour nous ce qu'ils sont pour tout le monde. Ce qui vient de se passer est plus qu'un deni de justice, c'est un deni d'arithmétique.

L'affaire date d'assez loin, et l'on a pris le temps de la ranimer. Plusieurs amis, au nombre de 16, ont eu l'idée de louer, l'an dernier, à frais communs un grand jardin dans les environs de la ville. Ils pensaient en faire un lieu de réunion pour leurs familles, un lieu de promenade pour leurs enfants, et, en effet, réalisèrent leur idée. Jusque vers la fin de l'été tout se passa sans encombre, mais voilà que tout à coup l'autorité prussienne conçut de l'ombrage, et comme il fallait un prétexte à son intervention, elle choisit le 4 septembre. La société s'était réunie dans la soirée de ce jour-là. Une petite fête intime avait été organisée.

On dansait au piano, lorsque la police fit irruption dans le jardin. Un inspecteur de police en bourgeois, accompagné de deux casques à pointe, tombe comme la foudre au milieu de la compagnie, intime l'ordre de faire cesser immédiatement la musique et s'écrie : « Je vous donne dix minutes pour vous retirer, le sang dût-il couler. » (Textuel.) On cherche à obtenir quelques explications. Ce fut en vain. On demande au fonctionnaire comment il avait pu se risquer dans un local clos sans mandat d'arrêt ni ordre écrit : il répondit qu'il l'avait fait de sa propre autorité, et qu'il ordonnait au nom de la force.

De là le procès qui s'est dénoué aujourd'hui et qui n'est pas, remarquez-le bien, un procès politique, puisque pendant l'audience le président du tribunal a formellement déclaré aux inculpés qu'il n'y avait contre eux aucune accusation politique. Ils ont par conséquent été condamnés purement et simplement pour avoir dansé au piano, allumé quelques lanternes vénitiennes et fumé un cigare.

NOUVELLES ET BRUITS

L'*Avenir national* publie les éléments d'un calcul fait par un banquier parisien pour savoir combien nous gagnons à nous débarrasser des Allemands dès le mois de septembre.

D'après la convention ancienne, on aurait dû verser la seconde moitié du quatrième milliard du 1er mars 1873 au 1er mars 1874, à raison de 100 millions également espacés ; ce qui eût coûté 15 millions d'intérêts de retard. Pendant la même période, nous étions redevables encore de la totalité des intérêts du cinquième milliard pour un an, soit de 80 millions. Enfin du 1er mars 1874 au 1er mars 1875, le cinquième milliard devant être payé par termes égaux de 100 millions aurait encore coûté 27 millions 1/2 d'intérêts de retard.

En additionnant ces différentes sommes, on voit que la France avait à payer, en sus du principal de l'indemnité, une somme de 92 millions et demi comme intérêts de retard.

Au terme de la nouvelle convention, le paiement des 1,500 derniers millions est échelonné par termes mensuels de 250 millions, du 1er avril au 1er septembre 1873.

Il en résulte ainsi à payer comme intérêts la somme de 21,885,000 fr., ce qui procure une première économie de 70,614,000 fr. sur le chiffre primitif.

Enfin, sur l'entretien des troupes allemandes, il y a une nouvelle réduction de 37,785,000 francs.

Ainsi, d'après ce calcul, les avantages financiers de la libération devancée au 5 septembre se chiffrent par 108 millions de francs d'économie.

—

A joindre au dossier du maréchal Bazaine.

C'est une lettre adressée pendant sa captivité en Allemagne par M. le général Frossard à un des officiers de son corps d'armée.

Un journal parisien en extrait un passage par où l'on pourra juger quelle était, à cette époque, l'opinion du commandant du 2e corps d'armée sur le maréchal Bazaine.

Voici en quels termes s'exprimait M. le général Frossard :

« Oui, vous avez raison, on nous a cruellement trompés à Metz, par le tableau lamentable qu'on nous a fait de l'état de la France au retour du général Boyer à Versailles.

« Nous avons été trompés aussi d'une manière indigne au sujet de l'affaire des drapeaux.

« Je n'ai pas besoin de vous affirmer que le commandant de votre corps d'armée a été dupe, comme les autres, en tout et pour tout. »

Cette lettre du général Frossard est datée de Cologne, le 22 décembre 1870.

—

Le *Times* publie la lettre suivante, *écrite en français*, et adressée à M. Grévy ; une vraie perle, lisez :

A Monsieur le président de l'Assemblée de Versailles.

Monsieur le président,

Condamné à mort, il est temps que je règle mes affaires. Ce ne sera pas long, l'armée de l'ordre m'ayant pris, à défaut de la peau, jusqu'à mes chemises. N'importe ! La caisse de l'Assemblée me doit mon indemnité de député, 25 fr. par jour, du 13 février, jour de son ouverture, au 2 mars, jour où, la paix faite, j'ai dû sortir, après avoir prononcé ce mot, devenu le cri de la France : — « Dissolution ! » Si l'Assemblée était morte alors, que de vivants il y aurait de plus aujourd'hui ! Mais ce n'est pas la question. Seize jours à 25 fr. font 400 francs, que je n'ai pas plus touché que les 1,000 francs de la Commune. Je lègue donc et je vous prie de transmettre à la souscription ouverte pour secourir les familles des victimes politiques ces 400 francs en sus de l'obole que je lui envoie.

C'est peu, sans doute, pour un tel besoin. Mais si à mon exemple et non moins condamnés à mort que moi, vous et vos 750 collègues, vous voulez bien aussi mettre ordre à vos affaires comme à vos consciences ; si vous voulez verser à la même souscription, non ce qui vous est dû, mais ce que vous avez, je crois, indûment touché depuis votre mandat fini par la paix, alors les pauvres veuves pourront élever les orphelins que l'Assemblée a faits en survivant à son droit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre ex-collègue.

FÉLIX PYAT.

Londres, 30 mars 1873.

—

Notre Courrier de Paris d'hier, resté sur la voie de la Compagnie P. L. M. en compagnie de beaucoup d'autres sans doute, nous apportait quelques détails sur la grande cérémonie politico-littéraire qui doit avoir lieu aujourd'hui à l'Académie française.

Nous voulons parler de la réception de M. le duc d'Aumale qui en ce jour solennel prend place dans le fauteuil de Montalembert : jugez si les places sont recherchées et si les immortels sont assaillis par de charmantes mortelles prêtes à tout donner, pardon, — à tout promettre pour avoir un billet. Le récipiendaire a pour parrains, comme vous savez, M. Thiers et M. Guizot. M. Thiers est à Paris depuis hier matin et aujourd'hui les privilégiés du palais Mazarin le verront à son poste en habit brodé, car il mettra l'habit vert ; son domestique, dit notre correspondant, d'après un des familiers de la présidence, a reçu mardi même la mission de l'épousseter. Si l'on en croit l'un des quarante, qui a assisté à l'audition préparatoire, le discours du duc d'Aumale contient un passage très-délicat et très-flatteur à l'adresse du président de la République.

—

On parle d'une combinaison qui fusionnerait l'*Opinion nationale* et la *Liberté*.

Ce dernier journal achèterait la clientèle du premier.

Le *XIXe Siècle* est également à la veille de nouvelles transformations, dit-on.

—

La *Correspondance universelle* donne les renseignements suivants sur un individu arrêté à Paris et porteur de papiers prétendus compromettants pour les membres du gouvernement espagnol.

Cet individu se nomme Frédérico Garcia Alias. Il faisait partie d'une société secrète composée d'utopistes et de têtes chaudes de tous les pays.

Pendant la guerre Garcia a versé son sang pour la France, il a été blessé en combattant sous les ordres de Garibaldi. Venu à Paris avant le second siége, l'armée de Versailles l'a trouvé au premier rang parmi les fédérés. Il était déjà appuyé contre un mur ; il allait être fusillé lorsque, découvrant sa poitrine et faisant voir sa blessure, il s'écria : « Malheureux, allez-vous, vous, Français, tuer un étranger qui a versé son sang pour la France ! » Cette présence d'esprit le sauva.

Il fit pourtant son temps de prison, et à peine relâché, il entra dans cette société dont les membres ont été arrêtés ces jours-ci par la police parisienne. On a trouvé sur lui une lettre de Garibaldi qui répondait à une de ses requêtes en lui envoyant 100 francs, et une autre de M. Figueras dans laquelle ce dernier se bornait simplement à lui accuser réception d'une lettre de félicitations sur l'établissement de la république en Espagne.

—

Un peu de statistique :

Au 1er janvier 1873, il y avait aux Etats-Unis plus de 5,700 journaux et autres publications périodiques, en France 1,565, en Prusse 925, en Angleterre 870, en Italie 590, en Autriche 360, en Suisse 340, en Belgique 335, en Hollande 230, en Russie 200 et en Turquie 51.

D'après les données ci-dessus, il y a :

Aux Etats-Unis,	1 journal	pour	7,000	hab.
En Suisse,	1	—	8,000	—
En Belgique,	1	—	15,000	—
En Hollande,	1	—	16,000	—
En France,	1	—	23,000	—
En Angleterre,	1	—	23,000	—
En Prusse,	1	—	26,000	—
En Italie,	1	—	44,000	—
En Autriche,	1	—	105,000	—
En Turquie,	1	—	300,000	—
En Russie,	1	—	350,000	—

—

La démission de M. Olozaga est conçue en des termes tels qu'il n'y a pas moyen pour le gouvernement espagnol de ne pas l'accepter. Voici la substance de ce document, que nous trouvons dans le *Gautois* :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser de nouveau ma démission d'ambassadeur à Paris. J'avais consenti, sur votre prière, à demeurer à mon poste après trois démissions consécutives, ayant l'espoir de voir le gouvernement marcher dans la voie républicaine unitaire et conservatrice.

Je remarque cependant que c'est tout le contraire qui arrive. Le respect que me commandent mes fonctions, tant que je les exercerai, m'empêche de préciser les faits qui rendent évidentes les tendances qui me portent à formuler ma démission.

Je me bornerai à rappeler le voyage du président du pouvoir exécutif à Barcelone, où il s'est incliné devant la résolution prise par la députation provinciale ordonnant la dissolution de l'armée nationale qui occupait la Catalogne.

Si l'Espagne était constituée sous la forme fédérale, cet acte de la députation catalane serait un attentat contre l'Etat fédéré ; l'Espagne étant encore, Dieu merci, un Etat homogène, cette décision est un crime de lèse-nation, dont la portée est incalculable et dont les désastreux effets se font déjà sentir.

Je ne peux m'associer à une pareille violation des principes les plus élémentaires du patriotisme.

Veuillez donc, monsieur le ministre, accepter ma démission, et croyez-moi votre tout dévoué serviteur.

OLOZAGA.

—

Une dépêche de Singapore nous apporte une nouvelle d'un médiocre intérêt au premier abord, mais dont les conséquences éventuelles pour la Hollande peuvent aller plus loin qu'on ne le pense : le gouvernement néerlandais a officiellement déclaré la guerre, le 26 mars, à une tribu indigène de Sumatra. Cette rupture, préparée par une série de conflits qui remontent à plusieurs mois, n'était pas envisagée sans inquiétude à La Haye.

Il est à craindre, en effet, qu'elle ne mette en péril ce qui reste aux Pays-Bas de leur ancienne prépondérance coloniale.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. VITET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

M. de Meaux fait une rectification matérielle à son discours.

M. Le Royer a ensuite la parole sur le procès-verbal.

M. Le Royer. — En lisant le compte-rendu officiel, j'ai remarqué une interruption qui m'a été adressée par M. le marquis de Castellane :

« C'est un mandat impératif de la rue Grôlée, cela ! »

En me reportant aux paroles que j'ai prononcées, je ne comprends pas l'interruption. Je n'ai jamais accepté le mandat impératif et je n'ai pas été candidat de la rue Grôlée. M. le marquis de Mortemart et M. de Saint-Victor peuvent l'attester.

M. de Mortemart. — C'est vrai !

M. Le Royer. — J'étais absent de Lyon quand j'ai été porté candidat ; et c'est sur la même liste qu'étaient portés MM. de Mortemart et de Saint-Victor. Si j'avais été candidat de la rue Grôlée, ils l'auraient été en même temps que moi. (Approbation.)

Le procès-verbal est adopté.

M. le marquis de Talhouët dépose un rapport sur un projet de loi demandant un crédit de 4 millions pour restauration des monuments de Paris.

Divers projets de loi et rapports sont déposés sur des objets spéciaux.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi concernant un échange de terrains entre l'Etat et le sieur Brunet (Allier).

Ce projet est adopté sans débat.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à modifier les conditions d'un emprunt précédemment approuvé.

Ce projet est également adopté sans débat.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif aux frais et arrérages des emprunts de deux milliards et de trois milliards.

Sont adoptés sans débat les articles du projet.

Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble du projet.

Résultat : Le projet est adopté à l'unanimité des votants, moins un.

M. Vitet. — Avant de continuer la discussion sur le projet de loi de l'organisation municipale de Lyon, je dois donner connaissance à l'Assemblée d'une lettre que j'ai reçue de l'honorable président de cette Assemblée :

« Monsieur le vice-président,

« Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de la présidence. » (Mouvement prolongé.)

M. le président. — L'ordre du jour appelle... (Oh ! oh ! mouvement prolongé.)

M. Dahirel. — Je demande la parole.

M. Chardon. — N'est-il pas nécessaire de procéder à la nomination du président de l'Assemblée. (Agitation.)

M. Baragnon. — Nul ne regrette plus que moi la démission de M. Grévy, mais cette démission nous impose des devoirs. C'est d'abord le devoir de la réflexion. Je demande à l'Assemblée de remettre la nomination du président à vendredi. Tout le monde pourra agir en plus complète connaissance et dans l'intérêt public.

M. Villain demande que l'élection soit immédiate. L'orateur estime que chacun doit savoir ici sur qui porter ses votes. Pas n'est besoin pour cela d'intrigues ni de combinaisons d'aucune sorte. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite.)

A l'ordre !

M. Villain retire le mot *intrigues*, si cela convient à l'Assemblée. Il y substitue les mots *combinaisons savantes*.

M. Baragnon maintient sa proposition.

M. Germain proteste contre l'ajournement à vendredi, attendu que cet ajournement aurait pour effet d'écarter un des candidats possibles, c'est-à-dire l'homme qui, pendant deux ans qu'il a occupé le fauteuil présidentiel, a été l'homme du droit et de la justice de l'Assemblée nationale et qui n'a jamais été le président d'aucun parti. (Applaudissements à gauche, silence à droite.)

L'Assemblée se doit à elle-même de décider immédiatement ; l'ajournement serait indigne d'elle et serait une marque d'ingratitude. (Nouveaux applaudissements à gauche. Silence à droite.)

M. Baragnon maintient la proposition d'ajournement à vendredi.

L'orateur estime que le langage tenu par le préopinant serait de nature à compliquer la situation. (Protestations à gauche).

Nul plus que l'orateur n'estime et n'honore M. Grévy ; mais il faut laisser à chacun le temps de la réflexion.

L'orateur proteste énergiquement contre le reproche d'ingratitude adressé à une partie de l'Assemblée qui n'a jamais marchandé à M. Grévy son affectueuse sympathie. Mais il convient de consulter l'intérêt du pays et de ne pas précipiter la décision de l'Assemblée lorqu'il s'agit d'un incident qui est produit par la pression des événements. (Rumeurs à gauche.)

M. le vice-président. — Deux propositions sont faites, l'une de passer immédiatement au scrutin pour la nomination d'un vice-président, l'autre pour que le scrutin ait lieu vendredi.

Il a été procédé au scrutin sur le délai le plus éloigné. (Bruit.)

Voix diverses. — Le scrutin n'est pas à l'ordre du jour.

M. le président. — Le règlement dit que le scrutin peut être demandé sur toute proposition, excepté sur la fixation de l'ordre du jour. (Bruit.)

M. Villain. — Il ne s'agit pas de l'ordre du jour, mais d'une motion. Le scrutin peut donc être demandé. (Agitation.)

L'Assemblée est consultée par assis et levé sur la fixation de la nomination d'un président à vendredi.

Une première épreuve est déclarée douteuse. Une seconde épreuve est également douteuse.

Le scrutin est ordonné, d'après les termes du règlement. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'Assemblée passe au scrutin sur la question de fixation à vendredi de la nomination d'un président.

L'opération du scrutin a lieu au milieu d'une vive agitation.

Le dépouillement constate le résultat suivant :

Nombre des votants,	662
Majorité absolue,	332
Pour vendredi,	304
Contre,	358

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. le président. — En conséquence, le scrutin ne sera pas fixé à vendredi. Il reste la question de savoir s'il sera fixé immédiatement. (Mouvements divers.)

M. de Janzé. — Tout à l'heure, messieurs, la question était ainsi posée : Votera-t-on immédiatement ou ajournera-t-on à vendredi ? L'ajournement à vendredi a été repoussé ; par conséquent, il n'y a pas à consulter de nouveau l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. — Il va être procédé immédiatement au scrutin pour la nomination d'un président. (Oui ! oui !)

Une voix. — Nous demandons que le scrutin ne soit ouvert qu'après une demi-heure de suspension de la séance. (Bruit.)

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur la suspension de la séance pendant une demi-heure avant l'ouverture du scrutin.

L'Assemblée décide à une faible majorité que la séance sera suspendue pendant une demi-heure.

La séance est suspendue à 3 h. 45 m.

A 4 heures 1/4, M. le vice-président Vitet revient occuper le fauteuil.

M. le président. — La séance est reprise, le scrutin est ouvert.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs chargés de procéder au dépouillement du scrutin sur la nomination du président de l'Assemblée nationale.

Le scrutin s'ouvre. Les députés viennent un à un déposer leur bulletin de vote dans l'urne placée sur la tribune.

Le scrutin est fermé à 4 heures 50.

On remarque que, pendant cette opération, M. le vice-président Vitet quitte un instant le fauteuil pour venir, comme les autres députés, déposer à la tribune son bulletin dans l'urne du vote.

Le dépouillement du scrutin a lieu dans une salle voisine de la salle des délibérations par les 36 scrutateurs désignés et partagés en 12 groupes de trois personnes.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'Assemblée approuve sans discussion les articles d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 170,000 fr. au budget du ministère des finances pour l'exercice 1873, applicable aux frais de fabrication des monnaies de bronze.

Le scrutin réglementaire sur les lois de crédit a lieu sur l'ensemble de ce projet et en constate l'adoption.

L'unanimité de 550 votants est constatée par cette adoption.

L'ordre du jour amène la discussion de la proposition de M. Labélonye et plusieurs de ses collègues, relative à l'établissement d'un timbre ou signe spécial sur les marques de fabrique.

Le projet de loi est ainsi conçu :

Article 1er. — Tout propriétaire d'une marque de fabrique déposée conformément à la loi du 23 juin 1857, sera admis, sur sa réquisition, à faire apposer par l'Etat, sur les étiquettes, bandes ou enveloppes, sur lesquelles figure sa marque, un timbre ou signe spécial, destiné à affirmer l'authenticité de cette marque.

Art. 2. — Il sera perçu au profit de l'Etat, par chaque apposition de ce timbre ou signe, un droit qui pourra varier de un centime à un franc.

Art. 3. — La quotité de ce droit qui sera proportionné à la valeur des objets, sera fixée par un règlement d'administration publique, lequel déterminera également les conditions à remplir pour être admis à obtenir cette aposition.

Art. 4. — La contrefaçon, l'imitation ou l'usage frauduleux de ce timbre ou signe seront punis des peines portées par l'article 142 du code pénal.

Les dispositions de l'article 463 du même code seront applicables aux délits prévus par la présente loi.

M. le comte Jaubert. — Ce que j'avais prévu est arrivé avec le retrait momentané de sa place à l'ordre du jour du projet de loi relatif à l'organisation municipale de Lyon. Une nouvelle loi a été placée avant celui-là, tandis que j'espérais que M. Le Royer parachèverait son discours d'hier. On n'est pas prêt pour les marques de fabrique.

Je demande qu'on reprenne la discussion sur l'organisation de la municipalité de Lyon.

M. Le Royer demande que cette discussion soit renvoyée à demain.

M. Lepère objecte que la discussion du projet sur les marques de fabrique, annoncée, ne doit pas être interrompue.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée :

Nombre de votants...	593	
Bulletins blancs ..	9	
Suffrages exprimés .	584	
Majorité absolue.....	193	
M. Grévy a obtenu . ..	349	voix.
M. Buffet	231	
M. Decaze	1	
M. Dahirel	1	

En conséquence, M. Grévy est proclamé président.

L'Assemblée consultée renvoie à demain la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h. 25.

CHRONIQUE

A-t-on remarqué que ce sont précisément les jours où le public attend le plus impatiemment des nouvelles de Paris, que la compagnie P.-L.-M., trouve le moyen de faire dérailler les trains qui doivent apporter ces nouvelles ?

Le retard occasionné hier est un des mille exemples qui confirment notre assertion. Pour l'intelligente compagnie, un déraillement n'est pas un accident, pas même un événement : ce n'est rien, ou plutôt c'est moins que rien, et personne n'a le droit de se plaindre.

Evidemment la compagnie n'en est encore qu'à l'enfance de l'art, et nous lui recommandons les coutumes américaines qui sont bien plus dans le mouvement actuel.

Aux Etats-Unis, l'accident de chemin de fer est poussé à la hauteur d'une institution. A peine y accorde-t-on aux blessés quelques minutes pour rendre le dernier soupir ou retrouver leurs membres dispersés.

Dernièrement, nous écrit-on d'Amérique, un de nos amis, gravement contusionné par un tamponnement et ayant une épaule démise, engageait les victimes à se joindre à lui pour déposer une plainte contre la compagnie.

L'un des voyageurs, comptant le nombre des blessés, qui étaient au nombre de sept, se contenta de lui répondre :

— La compagnie ne reçoit de réclamations que lorsqu'elles sont couvertes de dix signatures. Il nous manque trois voix !

Un autre étranger, ignorant également les habitudes du pays, se présentait à un bureau de police, à la suite d'un accident de railway, et voulait déposer une plainte à propos de son bras cassé.

— Il y a trois jours, répondit le préposé au malheur, nous avions trente morts ici et personne ne s'est plaint !....

Quand la compagnie P.-L.-M. se sera mise dans ce courant, nous la supplions, pour la sécurité générale, de prendre la décision suivante, qui aura du moins l'avantage de rassurer les plus timides :

« A l'avenir chacun des trains contiendra un wagon-chapelle, où plusieurs ministres des cultes reconnus se trouveront à la disposition des personnes qui, par suite d'accidents, se trouveraient en danger de mort.

« Deux hommes de loi feront également partie de chaque convoi, et pourront, s'il y a lieu, recevoir les dispositions testamentaires des voyageurs qui parcourent les chemins de fer français avec embranchement pour l'autre monde. »

—

Hier soir, à dix heures et demie, le bruit se répandit dans la ville que l'Assemblée nationale venait de voter le *statu quo* de la question lyonnaise jusqu'à ce que la nouvelle loi électorale ait été promulguée.

Beaucoup se réjouissaient déjà d'un semblable résultat, presque inespéré, et parlaient d'illuminer leurs fenêtres.

Au théâtre, on regardait avec une certaine compassion MM. Cantonnet et Brunet qui étaient installés gravement dans leurs loges, et qui étaient destinés à n'y plus rester longtemps.

Les conversations allaient leur train.

Les rares amis de la préfecture inventaient déjà un nouveau système de défense, et prétendaient que, depuis longtemps, notre préfet et son secrétaire s'étaient désintéressés de la question et ne seraient point obligés de donner leur démission, puisqu'ils s'étaient ralliés au projet du gouvernement.

Par malheur, la nouvelle était erronée et la suite de la discussion lyonnaise venait d'être, comme l'on sait, renvoyée à aujourd'hui.

Puisse la fausse joie d'hier soir être d'un heureux augure pour la solution que nous attendons tous si impatiemment !

—

Mme Thiers organise en ce moment une grande vente qui aura lieu le 15 avril, au nouvel Opéra, au profit des orphelins de la guerre.

On espère que, de toutes les villes de France, quelques lots d'une certaine importance seront envoyés.

Mme Bourbaki recevra les lots ; elle s'est chargée de les transmettre à Mme Thiers.

Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs cette vente d'un intérêt tout exceptionnel et tout patriotique. (*Salut public.*)

—

M. le procureur général près la cour d'appel de Lyon vient d'être mandé à Paris par le gouvernement.

—

On parle d'un sinistre industriel qui frapperait la ville d'Annonay (Ardèche) par la déconfiture d'un fabricant mégissier, dont le passif s'élèverait, dit-on, à plus de deux millions.

Nous souhaitons vivement que cette nouvelle soit au moins exagérée.

On parle également d'un sinistre financier à Valence (Drôme).

—

A l'audience d'hier, le tribunal de police correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire des fournisseurs de la 2e légion de marche du Rhône ; tous les prévenus ont été acquittés.

Le compte-rendu des débats, que nous avons publié la semaine dernière, permettait de prévoir ce résultat.

C'est aussi à un acquittement qu'ont abouti les poursuites dirigées contre MM. Seurre et Perrot.

Ces messieurs avaient fourni les galons des sergents de la 3e légion ; il paraît que le résidu de galons non employés fut versé, après la guerre, au magasin central de l'armée, et là, rangé parmi les galons mi-fins, c'est-à-dire en cuivre doré, et vendu comme tel.

Comme MM. Seurre et Perrot avaient livré leurs galons au prix de 6 fr. 50 c. le mètre, pour des galons fins, en argent doré, des plaintes s'élevèrent, une instruction fut ouverte et une expertise ordonnée. Les galons de plusieurs légionnaires furent examinés et reconnus pour des galons fins mais de qualité inférieure au type ministériel ; on trouva cependant deux galons mi-fins, c'étaient ceux présentés par le sergent Reboulet. Mais, à l'audience, Reboulet a déclaré qu'au moment où il fut mobilisé, il fit transformer par son tailleur sa tunique de garde national et que ce tailleur y plaça lui-même les galons de sergent. Il ne s'agit donc pas des fournitures faites par MM. Seurre et Perrot.

M. le président lui fait observer qu'il aurait dû indiquer cette circonstance au moment où il a remis ses galons à M. le juge d'instruction.

Le témoin s'excuse ; il était fort troublé quand il a comparu devant le magistrat : « Il ne faut pas m'en vouloir, dit-il. » A quoi M. le président répond : « Ce ne sont pas les juges, ce sont les prévenus surtout qui peuvent vous en vouloir. »

Malgré cet incident, M. d'Alverny, substitut du procureur de la République, persiste à soutenir l'accusation.

Me Lablatinière présente la défense des prévenus. Il ne peut comprendre comment les galons versés au magasin central ont été déclarés mi-fins ; mais les fournisseurs ne sont pas indéfiniment responsables de leur marchandise ; ils n'ont pu la suivre depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars ; est-ce qu'une substitution n'a pas été commise ? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que tous les galons qui ont servi aux sergents de la 3e légion étaient bien des galons fins, puisque le fait Reboulet est maintenant expliqué.

Quant à la qualité, elle est inférieure à celle du type ministériel ; cela est vrai. Mais le prix fixé par la dernière ordonnance est de 7 fr. 90, et MM. Seurre et Perrot ont vendu à 6 fr. 50 le mètre. Il faut tenir compte d'ailleurs des circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait ; l'article galons était fort demandé, on le sait. Cette consommation inusitée avait nécessairement amené une hausse. La main d'œuvre, par exemple, s'était élevée de 1 fr. à 1 fr. 50 et 2 fr. le mètre. MM. Seurre et Perrot ont donc bien fourni le galon fin, de qualité un peu inférieure qu'ils avaient promis. Il n'y a donc pas eu fraude.

Après quelques instants de délibération, le tribunal prononce l'acquittement des deux prévenus.

—

GRAND-THÉATRE. — La *Dame blanche*. Si on a fait bon accueil à Achard hier soir, vous pensez !... Le brillant Georges Brown n'est pas seulement le roi des ténors légers, il est en même temps un ténor lyonnais. C'est Lyon qui l'a deviné, qui l'a créé, qui l'a inventé, c'est à Lyon qu'il a trouvé le commencement de sa fortune, c'est grâce à Lyon enfin qu'il est devenu Achard, *Achard* t

plate gauche sa maîtresse, la fille Sarradeau.

Les blessures, quoique graves, ne sont pas mortelles, à moins d'accidents imprévus.

Wassermann a été arrêté au moment où il cerchait à s'enfuir.

Voici, d'après un de nos confrères, quelques renseignements sur un drame horrible qui s'est passé à Brindas lundi dernier.

Une mère a été assassinée par son fils, qui lui a porté cinq coups de hache à la tête.

Averti par la gendarmerie, M. Cuaz, substitut du procureur de la République, accompagné de l'un de MM. les juges d'instruction, s'est rendu sur les lieux et a constaté que l'assassin était atteint d'aliénation mentale. Le malheureux a été placé d'office dans un de nos hospices d'aliénés pour y être soumis à une observation minutieuse.

Par arrêté du 2 avril courant, le sieur Courtial, cocher de la voiture de place n° 11, a été puni de huit jours de mise à pied, pour n'avoir pas voulu attendre un voyageur qui l'avait retenu, et avoir répondu à ses observations par des injures grossières.

Par arrêté du 2 avril courant, le permis de conduire a été retiré au sieur Angerer (Simon), cocher de la voiture de remise n° 125.

Ce cocher, déjà puni de 15 jours de mise à pied, en février dernier, pour ivresse, avait exigé d'un voyageur un prix supérieur au tarif, et refusé de se rendre à l'invitation d'un inspecteur. De plus, il vient d'être condamné à vingt-quatre heures d'emprisonnement, pour avoir, étant ivre, lancé sa voiture au trot à travers une foule et insulté grossièrement les agents.

Le nommé Grégoire, du 50e de ligne, est prié de passer à la mairie de Lyon, première division, bureau n° 2.

Les nommés Trillat (Jacques), matelot de première classe; Clément (François), matelot de deuxième classe; Ferret (Jules) et Sarneau (Emile-Augustin), ouvriers chauffeurs de première classe, sont priés de passer à la mairie de Lyon, première division, bureau n° 2.

HAUTE-LOIRE. — *Cour d'assises. — Affaire Brunel.* — Le 15 janvier dernier, vers huit heures du matin, Claude Martin, garçon meunier au service du sieur Marguerit, se rendait au village de la Roche avec la femme de son maître.

Au détour du chemin, il fut brusquement assailli par le nommé Brunel, qui s'était embusqué derrière un rocher : « Il faut que je te brûle, s'écria Brunel; tu ne feras pas d'autre mort que celle que je te donnerai, » et en même temps il lui présenta le canon d'un revolver.

A cette vue, Martin se baissa et chercha à détourner l'arme qui était dirigée contre lui. Grâce à ce mouvement qu'il fit, le coup, tiré à bout portant, dévia et la balle l'atteignit au bras gauche où elle produisit une grave blessure.

Brunel, à cette vue, prit aussitôt la fuite; quant à Martin, il rentra chez son maître, où il reçut les premiers soins.

Le mobile du crime ne tarda pas à être connu.

Dans le courant de l'année 1872, Marguerit, mécontent des assiduités de Brunel auprès de sa femme, lui défendit, sous les plus terribles menaces, l'entrée de la maison.

Brunel quitta par prudence le village de la Roche. Mais au mois de novembre dernier il revint chez le sieur Roux, son ancien maître, et ne tarda pas à renouer des relations avec la femme Marguerit.

Quelques semaines après son retour, il acheta un revolver sous prétexte de pourvoir à sa sûreté personnelle, mais plutôt pour s'en servir contre Marguerit et surtout contre Martin Claude, son domestique. Brunel considérait ce jeune homme comme son rival et avait conçu contre lui une profonde haine.

Le 13 janvier 1873, il tenait à la femme Marguerit ce propos : « Vous me préférez Martin Claude, mais j'en aurai raison. » Deux jours après il accomplissait sa criminelle tentative et exprimait le regret de ne pas avoir donné la mort à sa victime.

Brunel a soutenu qu'il n'avait agi que sous l'empire de la jalousie, et a prétendu que si le 15 janvier il était porteur d'un revolver, c'est que dans la soirée du 12 janvier précédent, Marguerit et Claude Martin avaient assailli à coups de pierres, sur le chemin de la Roche, un de ses camarades qu'ils avaient pris pour lui. Le nommé Page, à qui le fait est arrivé, n'a pas reconnu les individus qui lançaient des pierres. Martin et Marguerit ont nié énergiquement avoir été les auteurs de cette agression.

L'accusé a essayé d'établir qu'il ne s'était pas embusqué sur le bord de la route pour attendre Martin. Il a allégué que s'il avait fait usage de son arme, c'est que Martin Claude l'avait attaqué le premier en le saisissant à la gorge. Les témoignages recueillis ont démontré la fausseté de ses allégations.

Brunel n'a pas subi de condamnation, mais il passe pour querelleur, violent et brutal.

Martin Claude est au contraire d'un caractère doux. La blessure qu'il a reçue a occasionné une incapacité de travail de vingt jours, et jusqu'à ce jour la balle n'a pu encore être extraite.

Outre les questions résultant de l'acte d'accusation, M. le président a posé au jury, comme résultant des débats, la question de coups et blessures volontaires ayant entraîné incapacité de travail de plus de vingt jours, avec préméditation et guet-apens.

Sur la question de tentative d'assassinat, le jury a rendu un verdict négatif, mais sur la question posée par M. le président, le jury a rendu un verdict affirmatif et mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

Brunel a été condamné à 3 ans de prison.

M. P. : M. du Boys, substitut; défenseur : Me de La Batie, avocat.

L'ouverture annuelle du Restaurant-Chalet du Parc de la Tête-d'Or aura lieu le *dimanche 6 avril.*

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Rendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, néphrite, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, larynx, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pontkow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Châteaux de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballandria et Sabourault. Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon, 60. Nepoty frères, place de Lyon. Verpilleux-Millon, rue de Lyon, 18. Cherblanc. Fayolle frères. Armandy Boissonnet, pharmacien. J. Girard, Burband. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

VARIÉTÉS

LA CRÉATION DU MONDE

d'après les découvertes de Kirchkoff et Bunsen, professeurs à l'université de Heidelberg, les travaux du père Secchi, de la compagnie de Jésus, et l'hypothèse de Laplace.

Une irrésistible curiosité porte aujourd'hui les savants, dès qu'ils ont constaté ce qui est, à se demander comment cela est arrivé à être. Les études de géologie positive deviennent les études géogéniques; dans nos classifications les genres, les ordres, les espèces, jusqu'à présent immobiles et distincts, font effort pour s'enchaîner les uns aux autres par une série de filiations qui les montrent s'engendrant les uns les autres. L'histoire naturelle vise de toutes parts à justifier littéralement son nom, à devenir une véritable histoire dans toute la force du terme.

L'astronomie n'a pas échappé à la contagion. Il existe, qu'on nous passe le néologisme, une astréogénésie. On ne se contente plus en effet de calculer les distances, les diamètres, les volumes, les mouvements des corps célestes; on se met en mesure d'écrire leur biographie *ab ovo* et de préparer, en quelque sorte, à ces grands contemporains une place dans le dictionnaire de Vapereau, à côté de M. le général du Temple qui, lui, il est vrai, n'a rien de commun avec la voie lactée.

La découverte qui a mis aux mains des savants l'instrument nécessaire à ces investigations étonnantes de l'immensité est toute récente; elle n'a pas beaucoup plus de dix années de date. On la doit à deux professeurs de l'université de Heidelberg, MM. Kirchkoff et Bunsen; c'est, comme on sait, l'analyse spectrale.

Grâce à l'analyse spectrale, les savants ont appris à interroger la lumière qui nous vient des profondeurs les plus reculées du ciel, à mettre, pour ainsi dire, les étoiles et le soleil à la question et à leur arracher, par cette inquisition d'un nouveau genre, les aveux les plus explicites, — car il en est de la lumière à peu près comme des Bas-Bretons et des Gascons qui gardent toujours l'accent du pays natal : elle aussi a beau venir de loin, elle apporte avec elle l'empreinte des corps qui nous l'émettent; et comme c'est dans ce qu'on appelle son spectre qu'elle nous apporte cette empreinte, on a donné à l'invention nouvelle son nom d'analyse spectrale.

On a réussi ainsi à différencier les corps célestes entre eux d'après leur structure intime, d'après leur composition élémentaire, à créer une science inattendue : la chimie des astres.

Commençons par le soleil notre voyage d'exploration à travers les cieux : à tout seigneur tout honneur.

Examinée à l'aide de l'appareil spectral, la masse solaire se divise en plusieurs couches concentriques de matière gazeuse. Autour d'un noyau central, non pas obscur mais moins éblouissant, s'étend une couche profonde qui donne au disque son éclat, et qui est comme une flamme resplendissante enroulée sur le globe en ignition : c'est la photosphère. Puis vient la chromosphère, très-mince, colorée en rose : elle fait, autour du feu solaire, une de ces bordures dont les flammes de nos foyers sont elles-mêmes parées. Une dernière couche enveloppe le tout et se perd dans l'espace : elle n'est pas lumineuse.

L'appareil spectral montre que la chromosphère est faite d'hydrogène incandescent mêlé de quelques traces de magnésium et de kalium. Déjà dans la photosphère se retrouvent presque tous les éléments chimiques qui entrent dans la structure de la terre, mais à l'état de dissociation, à l'état de corps simples : les corps composés n'existent pas à de telles températures. Le noyau central, enfin, donne le même spectre que la photosphère, seulement certaines raies y sont renforcées; il est, comme on vient de le voir, moins brillant que celle-ci et relativement obscur. Sa masse n'est du reste pas à l'état solide ni liquide, mais toujours gazeuse.

Or, de ce noyau central, comme des entrailles d'un volcan, d'énormes éruptions d'hydrogène s'élancent et, perçant la photosphère, y font apparaître des taches obscures. Ces taches sont ce qu'on appelle les taches du soleil. Parfois les éruptions pénètrent jusque dans la chromosphère, la soulèvent et produisent ainsi les facules du soleil, les protubérances qui ont fait tant de bruit depuis peu. Ces différents cratères sont d'ailleurs mobiles comme le milieu même où ils se forment : ils se confondent les uns avec les autres, se ferment pour se rouvrir plus loin. Il y a ensuite dans ces prodigieux amas de gaz enflammé qui enveloppent le noyau solaire, de même que dans l'atmosphère de notre globe, de grands mouvements périodiques semblables à nos vents alyzés et à nos moussons; il y a enfin des ouragans et des tempêtes dans cette espèce d'air fait de métaux réduits à l'état gazeux! La resplendissante chevelure de Phœbus Appollon est un véritable enfer.

Mais ce n'est pas seulement le soleil qui a été amené à portée de notre examen par l'analyse spectrale. D'autres faits plus étonnants encore ont été tirés au clair. C'est ainsi que l'existence des nébuleuses irréductibles a été mise hors de doute. La matière cosmique, *indigesta moles*, hier encore conjecturale, est aujourd'hui un fait. Il y a réellement de ces amas de matières épars dans l'immensité, véritables voies lactées à l'état embryonnaire, attendant que des soleils se développent dans leur sein.

Dans ce qui va suivre, c'est le père Secchi qui sera notre guide, c'est lui qui nous apprendra à connaître les étoiles fixes. Il a émis sur ces étoiles des idées bien ingénieuses, bien lumineuses, bien fécondes. Il distingue ces *soleils* d'après leur couleur en quatre groupes.

Le premier groupe, le plus nombreux, est caractérisé par un éclat bleuâtre, comme Sirius, par exemple, et toutes les étoiles de la Grande-Ourse, excepté A, qui en font partie. Tous ces astres ne sont autre chose que de l'hydrogène incandescent renfermant du natrium, du fer et du magnésium à l'état gazeux : leur composition élémentaire correspond, par conséquent, à celle de la chromosphère.

Les astres du deuxième groupe sont moins nombreux et ont la lumière jaune, comme A de la Grande-Ourse, Aldebaran, Arctur, Capella et d'autres. Leur spectre est exactement semblable à celui de notre soleil. Cela est vrai surtout du spectre de l'étoile polaire qui est identique à ce dernier, au point que l'un d'eux peut fort bien, dans les expériences les plus délicates, tenir lieu de l'autre. Notre soleil est une étoile de ce type : lui aussi il a été autrefois ce qu'est encore aujourd'hui Sirius, mais il est, ainsi que nous le verrons, quelque peu déchu des splendeurs de cette première jeunesse.

Le troisième type stellaire du père Secchi offre tous les caractères du précédent, mais lamentablement ternis déjà. Ici l'astre ne donne plus le spectre de la photosphère que par intervalles et pour ainsi dire dans ses beaux jours : le reste du temps il donne celui des taches du soleil. Il ne brille plus que comme une lampe où l'huile va manquer et qui commence à s'éteindre.

Mira (O) Ceti, la Merveilleuse de la Baleine, appartient à ce type et depuis longtemps elle se fait remarquer par les intermittences de son éclat.

Le père Secchi suppose que des taches semblables à celles de notre soleil s'accumulent par moment à la surface de ces astres, au point d'affaiblir leur lumière, puis disparaissent de nouveau pour reparaître de plus en plus envahissantes. Notre soleil a lui-même déjà éprouvé dans une certaine mesure cette atteinte irréparable : ses taches ne font que commencer, mais elles sont le commencement de sa décrépitude. Les hommes ont même gardé le souvenir d'une sorte de crise aiguë que son éclat a subie : du temps de Jules César, il s'est obscurci au point d'épouvanter le monde. Son grand œil ouvert sur l'univers est menacé de se couvrir peu à peu d'une taie qui l'aveuglera à jamais.

Ce groupe ne renferme heureusement que très-peu d'étoiles et, prise dans son ensemble, la voie lactée, notre nébuleuse, n'en est encore qu'au lendemain du premier jour.

Le quatrième groupe est difficile à étudier. Il n'émet qu'une lumière très faible et le spectre qui le caractérise ressemble beaucoup à celui du carbone.

En résumé, il y a un commencement et une fin à tout, et une série de degrés intermédiaires entre la naissance et la mort. Ces degrés intermédiaires par où passent les étoiles, nous les connaissons maintenant : il ne nous reste qu'à en appliquer l'échelle fatale à notre propre système solaire.

Ici c'est le géomètre Laplace qui éclairera notre route. Les recherches du père Secchi ont singulièrement confirmé la grande hypothèse émise par le mathématicien sur la création du monde. La célèbre théorie des nébuleuses a cessé d'être seulement une vue hardie de l'imagination : elle est aujourd'hui basée sur un vaste ensemble de faits, elle a pris corps, elle est devenue une réalité scientifique vivante.

Notre système solaire tout entier n'était autrefois qu'un de ces amas de matière cosmique comme les télescopes nous en montrent dans les profondeurs du ciel, une nébuleuse irréductible, une buée brillante aux formes bizarres, flottant dans l'espace. Un mouvement de rotation s'est emparé de l'énorme masse et l'a fait tourner sur elle-même. En même temps un centre d'attraction s'est formé, et, sous l'action de la pesanteur, l'immense masse embryonnaire s'est contractée. Mais les couches périsphériques, en se rapprochant ainsi du centre, ne perdaient pas leur vitesse acquise; la distance seule qu'elles avaient à parcourir diminuait et devenait un cercle de plus en plus petit; il s'ensuivit naturellement que le mouvement de rotation, d'abord plus lent, alla en s'accélérant. Vint enfin le moment où la force centrifuge réussit à l'emporter sur la cohésion moléculaire : alors une déchirure se produisit dans la masse primitive, et une partie en fut projetée dans l'espace comme une pierre échappée d'une fronde, et s'en fut, animée de la double impulsion reçue au départ, chercher l'orbite qui lui était assignée. Telle a été l'origine de la première planète. — Et il en a été de même pour toutes les autres.

Mais cette planète à son tour ne tarde pas à subir elle-même le même sort sous l'influence des mêmes causes : son volume aussi se contracte, sa révolution sur elle-même devient de plus en plus rapide, jusqu'à ce qu'une partie de sa masse l'abandonne pour se faire son satellite. Ainsi fut créée la première lune.

On raconte que Dieu a créé Eve avec une côte tirée du sein d'Adam : cela est littéralement vrai des lunes, des planètes et du soleil. Les planètes sont bien la chair de la chair du soleil, et les lunes sont bien la chair de la chair des planètes dont elles sont les compagnes.

Après s'être ainsi fait une famille, le soleil, c'est-à-dire ce qui subsiste de la masse cosmique primitive, est devenu peu à peu ce qu'il est. Comme un patriarche au milieu de ses enfants, il est resté resplendissant au milieu du système. Sa masse a continué à se contracter, mais déjà depuis longtemps la cohésion moléculaire y est trop grande pour qu'on puisse espérer ou craindre qu'il naisse aux planètes qui en sont issues quelque sœur tardive.

On comprend du reste que les planètes, selon les différentes circonstances qui ont présidé à leur naissance, occupent une place différente dans le système et présentent des caractères différents. Les aînées, les premières nées, sont à une distance plus grande du soleil; elles ont un grand nombre de lunes, une densité moindre, un volume plus considérable, et il leur faut moins de temps pour faire un tour sur elles-mêmes. Celles qui sont de création plus récente ont une densité plus grande et tournent plus lentement sur leur axe. La terre est au nombre de ces tard-venues, et on peut dire que c'est presque un miracle qu'elle ait encore réussi à se donner le luxe d'une lune.

Le premier-né du système est Neptune. Après lui Uranus a été engendré, ensuite Saturne et plus tard Jupiter. La densité de ces quatre corps est si faible qu'ils sont probablement encore aujourd'hui à l'état gazeux, et que leur lumière pourrait fort bien ne pas être empruntée au soleil mais leur être propre.

A la naissance de Jupiter a succédé une période pendant laquelle la masse solaire n'a pas procréé de grandes planètes solitaires, mais a pour ainsi dire craché une innombrable quantité d'astres nains, les astéroïdes. Ces petits corps occupent dans le système une région intermédiaire.

En deçà de la région des astéroïdes, et après eux, Mars est venu prendre sa place au monde; après Mars, une planète qui n'est autre que notre Terre; ensuite, Vénus, l'avant-dernière, et puis Mercure, qui est le cadet des cadets de la famille.

Un savant belge, M. Jobard, a imaginé une ingénieuse expérience qui tient dans la main d'un enfant et reproduit en une moitié de seconde le détail de ces créations diverses et de leurs phases essentielles. Dans un petit flacon on verse un mélange d'eau et d'alcool ayant exactement la densité de l'huile, et, cela fait, on y dépose un goutte d'huile. A l'aide d'une tige de métal on fait subir à cette goutte un mouvement de rotation rapide. Alors on voit bientôt le petit globe s'aplatir aux deux pôles. Peu à peu le renflement de l'équateur augmente et finit par se détacher de la masse sous la forme d'un anneau : c'est exactement l'anneau même de Saturne. Puis si on vient à précipiter le mouvement, un grand nombre de petites boules arrivent à s'arracher de la goutte d'huile, sont projetées au loin et se mettent à tourner autour de ce qui reste de cette goutte et autour d'elles-mêmes, à former autant de planètes et de lunes. C'est la fidèle image de la création, mais considérablement réduite et vue par le gros bout de la lorgnette; c'est la plus étonnante féerie qui se puisse imaginer! Rien n'est plus saisissant, surtout quand on a soin de montrer l'expérience grossie sur un écran à l'aide d'une bonne lentille; rien ne donne une plus vivante idée de l'immensité et de l'éternité que de les voir ainsi toutes les deux en un clin d'œil commencer et finir sous nos yeux : à peine a-t-on le temps de les regarder, qu'elles ne sont déjà plus.

Donc, notre terre était autrefois comme encore aujourd'hui le soleil, un amas de matière gazeuse incandescente et c'est dans cet état qu'elle a tiré de son sein la lune. Mais elle a eu vite fait de devenir plus dense. Peu à peu même elle s'est refroidie au point de se liquéfier et de se couvrir d'une mince écorce solide.

La géogénie nous montre cette croûte terrestre se consolider peu à peu par l'action réciproque du feu intérieur et des eaux (formations neptuniennes et plutoniennes). Les eaux étaient tout d'abord en suspension dans l'atmosphère, comme l'analyse spectrale nous montre qu'elles le sont de nos jours encore à la surface de toutes les planètes récentes et même de Jupiter. Elles ont fini par former les mers, mais à mesure que le noyau central se renforce, il les absorbe : il se forme à leurs dépens. Un jour viendra où elles auront entièrement disparu : elles ne suffiront pas, tant s'en faut, à convertir la masse intérieure du globe tout entière en roches ainsi qu'elles l'ont déjà fait des couches superficielles, et elles y passeront jusqu'à la dernière goutte. Avec elles est venue la vie ici-bas et avec elles de nouveau s'éteindra toute vie sur la terre.

Il y a de cela un exemple et déjà de cette même façon la mort a atteint, à notre connaissance, au moins un des corps de notre système solaire. C'est la lune : la lune, ainsi qu'on l'a déjà vu, n'est plus qu'un cadavre. L'eau et la vie n'émergent plus à sa surface. Là déjà les montagnes n'existent plus du niveau des océans, mais du fond d'abîmes désormais mis à sec. L'atmosphère elle-même y est rare et en une couche mince, et elle aussi est peut-être condamnée à en disparaître.

Plus ni eau, ni air! se figure-t-on un pareil séjour? Tout y est muet : les sons y restent sans écho, ne trouvant plus de quoi les porter d'un point à un autre; les lointains y sont noirs ou se nuancent tristement en grisaille, car c'est l'air qui nous les fait voir en bleu, comme aussi le ciel; il n'y a plus ni crépuscule ni aurore; le ciel est une profondeur noire où le disque monotone du soleil se lève et se couche brusquement sans aucune des splendeurs qui précèdent de nos jours, annoncent et accompagnent sa venue et lui font cortége jusqu'au soir, — où les étoiles, petits points d'un blanc sec et froid, sans scintillement, visibles le jour aussi bien que la nuit, sont immobiles comme des larmes d'argent sur la voûte basse et tendue de deuil d'un tombeau.

Le lecteur ne se plaindra pas : je m'étais promis de lui présenter l'histoire de la création, et je viens de lui faire le conte bleu de la fin des mondes.

Dépêches du Soir.

3 Avril — 5 heures du soir.

Versailles, 3 avril.

M. Grévy accepte un nouveau scrutin, qui aura lieu probablement aujourd'hui. Il est probable que M. Martel ou M. Casimir Périer sera nommé.

M. Thiers ira aujourd'hui à Paris, à l'Académie. Il reviendra dans la soirée et restera à Versailles jusqu'à la solution de la question présidentielle.

Paris, 3 avril.

Le *Journal officiel* publie un décret convoquant pour le 27 avril les électeurs des départements des Bouches-du-Rhône, de la Corrèze, de la Gironde, du Jura, de la Marne, du Morbihan, de la Nièvre et de la Seine afin d'élire un député.

Un autre décret nomme M. Berthemy ministre plénipotentiaire au Japon.

Le *Times* croit que l'escompte à Londres sera prochainement élevé.

Les autorités de Madrid ont pris des mesures pour protéger la municipalité contre des manifestations projetées.

Le discours du duc d'Aumale à l'Académie insiste sur l'éloge de M. de Montalembert pour son amour de la religion et de la liberté; il termine en disant : « A une époque de découragement, au XVe siècle, quand le roi de France fou et détrôné était remplacé dans Paris par un prince étranger; quand tous les fléaux de tous genres et la guerre dévastaient la France, un de nos aïeux, un cadet de race royale, donna pour cri de ralliement à des compagnons ce seul mot : « Espérance! »

« M. de Montalembert n'a pas connu les suprêmes douleurs de la France; il est mort sans savoir que l'unité de la patrie allait être frappée; s'il avait survécu, il se serait souvenu des paroles de saint Benoît et aurait cru l'entendre dire :

« Ramasse le tronçon de ton épée « brisée, pauvre France! panse tes « blessures; travaille et prends cou- « rage! »

« Et de sa puissante voix qui, même altérée par la souffrance, aurait un bien autre retentissement que la mienne, il répéterait ce cri que Bourbon poussait au lendemain d'Azincourt, cri chrétien et français : « Espérance!!! »

L'élection de M. Martel comme président de l'Assemblée paraît certaine.

Dépêches du Matin.

4 Avril. — 7 heures du matin.

Versailles, 3 avril.

Assemblée. — M. Martel préside. Aucun incident.

M. Le Royer combat le projet de la commission lyonnaise.

M. Bérenger le soutient.

M. de Goulard ajoute qu'il est dangereux de ne pas prendre de précautions avec les grandes agglomérations. C'est un essai que nous faisons; c'est par déférence pour la commission que nous acceptons les modifications qu'elle a introduites dans notre projet de loi. Nous acceptons le projet de la commission, nous référant à l'Assemblée.

M. Ferrouillat réplique à M. de Goulard.

La discussion générale est close.

L'Assemblée décide, par 448 voix contre 203, qu'elle passera à la discussion des articles.

La séance est levée.

Demain aura lieu la nomination de la commission de permanence.

L'élection présidentielle n'aura probablement lieu que demain seulement.

Bilan de la Banque.

Augmentation :

Encaisse, 5 1/4 millions.
Portefeuille, 42 1/4 millions.
Circulation, 45 1/2 millions.
Comptes particuliers, 13 1/4 millions.

Diminution :

Trésor, 11 7/8 millions.

Halifax, 2.

Dans le désastre de l'*Atlantic*, 560 personnes ont péri, dont 350 femmes et enfants; 415 ont été sauvées, dont 60 de l'équipage, 15 passagers de première classe, parmi lesquels Jugla Hirsch.

Aucune femme n'a été sauvée.

BIBLIOTHÈQUE FRANKLIN

à 25 centimes le volume.

HENRY BELLAIRE, ÉDITEUR, 71, RUE DES SAINTS-PÈRES; A LYON CHEZ GEORG, 65, RUE DE LYON, ET CHEZ MÉGRET, QUAI DE L'HÔPITAL

Nous devons recommander particulièrement ce groupe d'excellents petits livres que réédite à un prix fabuleux de bon marché l'éditeur Henry Bellaire.

Citons parmi les meilleurs : *La Science du Bonhomme ou le Chemin de la Fortune*, par Franklin; *La Religion de la Santé*, par Mme E. Blackwell; *L'Histoire du travail*, par Frédéric Passy; *Ce qu'on croit et ce qu'on ne croit pas*, par Bastiat; *Les Héroïnes de la charité*, par Mme Monod; *La Mort de l'ivrogne*, par Ch. Dickens; etc.

La même librairie vient de mettre en vente les *Entretiens au village sur l'Economie sociale*, par J.-B. Lescarret, prix 50 centimes, 200 pages in-12.

Recommandons aussi une œuvre essentiellement lyonnaise, l'*Almanach des jeunes mères et des nourrices*, publié par la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE de notre ville, et signé des noms des docteurs Rodet, Fonteret, Bouchacourt, Brochard, Diday, Chappet. Toutes les jeunes femmes devraient avoir entre les mains ce délicieux petit livre, plein de conseils excellents.

SOMMAIRE DE LA REVUE UNIVERSELLE DU 23 MARS 1873 (6e VOL.)

Lettre d'Allemagne : Le nouveau Traité franco-allemand. — *Solange*, étude (suite et fin), par M. Ch. LEGRAND. — *La Papauté*, Histoire de Grégoire VII, par M. Mario PROTH. — *Critique Musicale*, par M. Sylvain ST-ETIENNE. — *Semaine Politique*, par M. Amédée MARTEAU. — *Semaine Financière*, par M. Albert MARY. — *Prix d'abonnement. — Un an :* 52 *livraisons*, 25 *fr.* — 6 *mois :* 13 *fr.* — 3 *mois*, 7 *fr.* (en un mandat sur la poste).

ADMINISTRATION :
84, *rue Saint-Lazare, Paris.*

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIR

Les Constitutions françaises

de 1791 à 1848

par M. J. TAVERNIER

L'auteur, après avoir résumé les constitutions de 1791, 1793, de l'an III, de l'an VIII, de 1814, de 1830 et de 1848, discute les principes de l'organisation politique.

UN RICHE **MÉDAILLON TROUVÉ** dans la matinée de samedi, 8 courant, sur la place Bellecour, a été apporté par un de nos amis au bureau du *Journal de Lyon*.

Nous tenons cet objet à la disposition de la personne à qui il appartient.

GRANDS MAGASINS

A LA VILLE DE LYON

—o-o—

AVIS

DIMANCHE 6 AVRIL

EXPOSITION GÉNÉRALE

DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉS

de la saison

——o-o——

LUNDI 7 ET JOURS SUIVANTS

MISE EN VENTE

ET

OUVERTURE

d'une nouvelle et magnifique galerie réservée exclusivement

AUX

ROBES

Costumes et Peignoirs

Nota.— Voir dans les journaux de dimanche la nomenclature des affaires les plus saillantes. 401

Cie du Chemin de Fer DE

LYON A FOURVIÈRE ST-JUST

Concédé par décret du 15 décembre 1872
Promulgué au *Journal Officiel* le 25 décembre 1872.

Capital : 3,562,500 Francs
Divisé en 7,125 Actions de 500 fr.

ÉMISSION DE 7,125 actions privilégiées

Au prix de 350 fr. remboursables à 600 fr.
par voie de tirages annuels

Rapportant **20** fr. d'intérêt par an, payables le 1er février et le 1er août, et **participant pour un tiers dans les bénéfices de la Société.**

VERSEMENTS

En souscrivant	100 fr.
Au 1er Mai	75
Au 1er Août (moins les intérêts 5 %)	100
Au 1er Novembre	75
TOTAL	350 fr.

Les Souscripteurs ont la faculté de se libérer par anticipation; il leur est tenu compte de l'intérêt à 5 % des sommes versées. Les intérêts sur les versements en retard sont de 6 %.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **PARENT-PECHER**, Gérant de la Banque de Tournai, Administrateur de plusieurs Compagnies de Chemins de fer.
RICHE (Hector), Constructeur de Chem. de fer.
RICHE (Emile), Ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées.
THOMAS GREEN, Esq., Constructeur de Chemins de fer.
WEBER (Henri), Avocat.

INGÉNIEUR DE LA LIGNE :
M. GRIVET, 60, rue Bourbon, à Lyon.

EXPOSÉ

Le **Chemin de fer de Lyon à Fourvière-St-Just** est *similaire* de celui qui fonctionne à Lyon depuis 1862, donnant accès au plateau de la Croix-Rousse.

Il sera construit dans les mêmes conditions et fonctionnera d'après des procédés *identiques*, mais *perfectionnés*.

Ce précédent — aussi bien que la faible longueur de son parcours — en font une entreprise en dehors de tout *alea* financier. Il ne s'agit point d'un essai, — d'une création nouvelle, — dont les résultats pourraient laisser quelque incertitude, quelque doute : ils sont au contraire établis *à l'avance* pour ainsi dire *mathématiquement*.

Prenant en effet pour base, — d'un côté le trafic et l'exploitation du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, — de l'autre, l'évaluation établie par la statistique des voyageurs, piétons, PÈLERINS, maraîchers, etc., qui, malgré les difficultés *actuelles* des chemins, se croisent chaque jour, à la montée et à la descente, sur cette côte si ardue qui mène à Fourvière, on arrive, *d'après les calculs les plus rigoureux et les plus restreints*, au rendement suivant que devra, dès son ouverture, donner le **Chemin de fer de Lyon à Fourvière-St-Just**, avec l'avantage de ses deux stations *intermédiaires* :

Gare des Minimes, trafic des voyag. fr.	41,439
— de Fourvière, id.	120,000
— de St-Just et Loyasse, id.	231,456
Trafic des marchandises	29,105
	422,000
Frais d'exploitation (toujours calculés sur les mêmes bases. fr. 162,000 — Intérêt et amortissement du capital 201,694)	363,694
Solde des bénéfices annuels fr.	58,306

Le tiers étant acquis aux Actions privilégiées élèvera le revenu annuel à fr. **22.75**, soit 6 1/2 %, **non compris la prime de remboursement.**

La Souscription est ouverte à partir du 1er Avril :

à **LYON**, dans les Bureaux de la Compagnie, *53, place de Lyon;*

à **PARIS**, au Siège social, *16, rue St-Marc-Feydeau.*

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 3 AVRIL

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	55 75	55 70	...	.05
4 1/2 %	79 30	80 00	.70	...
5 % (anc.)	89 30	89 40	.10	...
5 % (nouv)	90 85	90 95	.10	...

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 3 Avril 1873.

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
55 80	3 0/0 Français ..ex-c.	55 82	55 85
91 05	5 0/0 Emprunt (1872).	90 95	91 05
89 70	5 0/0 Libéré (1871)	89 60	89 75
64 80	5 0/0 Italien	64 90	64 85
...	Banque de France	4400	4415
811	Foncier estampillé	...	...
425	Crédit Mobilier	430	431
715	Crédit Lyonnais	...	...
577	Société Générale	580	580
...	Mobilier Espagnol	...	450
850	Orléans	848	851
1016	Nord	1015	1017
887	Paris à Lyon et Médit	885	890
773	Autrichiens estamp.	770	770
...	Autrichiens nouveaux	...	...
448	Lombards	443	443
448	Suez	451	465
403	Délégations	405	416
92 3/4	Consolidés à Londres	92 7/8	92 7/8

BONS DU TRÉSOR	3 mois à 5 mois.	3 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	4 0/0
	A un an	4 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 3 avril 1873.

NOMBRE	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	PRUSSE	SYRIE	Côte Nord Méditerr.	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
27	Org.	13	2	3	4	1	1	»	1	»	1	1	2246

SAINT-ÉTIENNE, 2 avril 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	Poids
11	Organsin	2	»	»	5	2	»	1	»	»	1	838 09
10	Trames..	»	»	»	1	4	5	»	»	»	»	650 72
4	Grèges...	»	»	»	2	1	»	»	1	»	»	154 84
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
25		2	»	»	8	7	5	1	1	»	1	1643 65
	BALLOTS PESÉS											
2	Organsin	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	56 29
2	Trames..	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	91 54
2	Grèges...	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	112 73
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
6		1	»	»	»	3	1	»	1	»	»	260 56

13 Décreusages ..... 3 Grèges
27 Ouvrées ..... 7 Moulinées

AUBENAS, 2 avril.

8	Organsins	815 »
»	Trames	» »
6	Grèges	458 »
6	Ballots pesés	287 »
20	Total	1560 »
	Opérations de décreusage	12 »
	Dernier numéro placé	26 »
	Total du 1er au 2	2227 »

AVIGNON, 2 avril.

»	Organsins	» »
5	Trames	423 56
»	Grèges	» »
5	Total	423 56

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 2 avril.

Il se fait peu d'affaires sur les blés qui sont payés de 29 à 32 fr. et 32 fr. 50 pour les qualités de choix.

Les seigles sont bien tenus à 17 fr. 50 les 100 kilos.

Les cours se maintiennent fermes pour les orges de 19 50 à 21 fr. 50 les 100 kilos.

Les avoines varient peu et sont cotées : 18.75 et 19 fr. les belles qualités; 18 à 18 fr. 50, celles de Champagne et de Beauce et les sortes légères de toutes provenances de 17 25 à 17 fr. 50 les 100 kilos.

Les farines de consommation restent tenues aux cours extrêmes de 65 à 72 fr. le sac de 159 kilos, toile à rendre.

On cote les farines 8 marques : courant, 69 fr. 75; prochain, 70 fr. ; 4 mois d'été, 70 75 à 71 fr.

Farines supérieures : courant et prochain, 69 fr. 75 ; suivant, 70 à 70 fr. 25.

Les huiles de colza éprouvent une baisse de 0,25 : disponible et courant, 90 fr. 75 ; prochain, 90 fr. 50 ; 4 mois d'été, 91 fr. ; 4 derniers, 92 fr.

Les huiles de lin se cotent sans variations : disponible et courant, 94 fr. 50 ; 4 mois d'été et 4 derniers, 95 fr.

Les esprits 3/6 Nord fin sont faibles et plutôt offerts : disponible et courant, 53 fr. ; prochain, 53 fr. 25 ; 4 mois d'été, 53 fr. 75 ; 4 derniers, 54 fr.

Sucres. — 88° disponible, 10/13, 61 fr. 50; 7/9, disponible, 62 fr. 50 ; blanc 3 disponible, 72 f. 50; à livrer 4 mois d'octobre, 71 fr. ; raffinés 158 à 159 fr. les 100 kilos.

Suifs. — Hausse de 0 50 : on cote le disponible, 99 fr. 50.

Marseille, 1er avril.

Blés. — Marché calme, cours bien tenus. Ventes de la journée 7,000 hectolitres dont 1,300 à livrer. Importations 14,400 hectolitres. Burgas, disponible 128/124, 38 fr. 75. Selefkia blanc disponible, 126/121, 36 fr. 25. Espagne blanc disponible, 128/124, 43 fr. Tuzelle d'Oran à livrer, 128/124, 32 fr. 50.

Laines. — On a vendu 15 balles Georgie grises à 67 fr. 50; 16 balles Plata de 150 à 160 fr. les 50 kilos.

Cotons. — Marché plus ferme. Il s'est traité 30 balles Idelep à 67 fr. 50 et 30 balles Tarsous à 75 fr. les 50 kilos.

Havre, 1er avril

Cotons. — Prix raidissants; ventes 2,500 balles.

Louisiane disponible, 119 ; dito à livrer, courant, 113 et juillet, août, 114.

Laines. — 176 balles Montevideo et 190 balles Buenos-Ayres ont eu preneurs de 180 à 182 f. 50.

Havre, 2 avril.

Cotons. — Ventes, 1,000 balles; bonne demande régulière ; marché ferme. Très ordinaire Louisiane disponible, 119 fr. les 50 kilos ; dito à terme plutôt offert.

Laines. — Marché calme. On a traité une vingtaine de balles Buenos-Ayres aux prix de 200 à 245 fr. les 100 kilos.

Liverpool, 2 avril.

Cotons. — 15,000 balles ont été vendues hier avec une hausse des prix de 1/16.

Aujourd'hui marché stationnaire; ventes probables 12,000 balles.

Importations 28,000 balles.

New-York, 1er avril.

Cotons. — Middling upland 20 cents.

Recettes de la journée 10,380 balles.

Recettes des 4 premiers jours de la semaine 24,746 balles.

Expéditions pour l'Angleterre 13,060 balles ; pour la France 11,418 balles.

Stock dans les ports de l'Union 536,157 balles.

VELO-SPORT DE LYON

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

Dimanche 13 avril

COURSE DE FONDS

de Lyon à Bourgoin, Crémieux et Lyon

Distance : 100 kilomètres, pour vélocipèdes de tout genre et de toute hauteur. Entrée : 10 fr. sans forfait.

Premier prix, 200 fr.— Deuxième prix, 80 fr.— Troisième prix, 40 fr.— Quatrième prix, médaille de vermeil.— Cinquième prix, médaille d'argent.

Le départ aura lieu à 9 heures du matin, à l'extrémité du cours de Brosses (boulevard des Hirondelles).

L'arrivée aura lieu à l'octroi. Cours Lafayette.

Dimanche 20 avril

COURSE DE FONDS D'HONNEUR

entre les cinq lauréats de la course du 13 avril

de Lyon à Chalon-sur-Saône, aller et retour

(Distance : 272 kilomètres)

Premier prix, médaille d'or; deuxième prix, médaille de vermeil, grand module.

Itinéraire : Lyon, Neuville, Anse, Villefranche, Belleville, Mâcon, Tournus, Chalon.

Le départ aura lieu du pont de la gare de Vaise, à 2 heures du matin

Le retour probable des coureurs aura lieu de 4 à 8 h. du soir, au pont de la gare.

RÈGLEMENT

Article premier. — Il sera établi divers contrôles, dans lesquels une carte sera remise à chaque coureur.

Art. 2 — Tout coureur qui n'aurait pas toutes ses cartes et qui ne serait pas inscrit à tous les contrôles sera hors concours.

Art 3.— Tout coureur, en cas d'accidents, peut changer de vélocipèdes.

Art. 4. — Tout coureur qui aurait recours à un autre moyen de locomotion sera hors concours.

Art. 5. — Le costume de course n'est pas obligatoire.

Nota. — Les demandes d'engagement devront être adressées à M. Buisson, secrétaire du Velo-Sport, 6, place des Terreaux. — En cas de mauvais temps, les courses seront renvoyées aux dimanches suivants.

Dimanche 11 mai

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

dans le champ de manœuvre des Chartreux (clos Jouve)

au bénéfice de l'œuvre des petites filles des soldats

organisées par le Velo-Sport de Lyon, sous le patronage des autorités, avec le concours d'amateurs Anglais, Parisiens, Marseillais, Bisontins et Grenoblois.

N.-B. — Une affiche ultérieure donnera le programme des courses.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 3 avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima	BAROMÈTRE à 0°	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du s.
+ 10°	+ 15°	749	nuageux	N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0.25
Sa température	+13°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage	0 20
Sa température	+11°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mars	0,024

SITUATION GÉNÉRALE.

La hausse barométrique continue sur la France, avec temps calme sur nos côtes, la pression est faible en Irlande avec mer grosse et vent S-S-O fort.

Mer du Nord, Manche, Groningue, Brest, vent variable, ciel nuageux, mer belle.

Bayonne, vent faible N-E, mer tranquille, Valentia, vent S-S-O fort, mer grosse.

Perpiguan, Livourne, Naples, pression au-dessus de la moyenne, vent faible N-O et N-E, ciel beau, mer belle.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

SPECTACLES DU 4 AVRIL

GRAND-THÉATRE

Représentation de M. Achard.

LE POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique en 2 a.
LES AMOUREUX DE LISE, ballet en 1 acte.
LES SONNETTES, comédie en 1 acte.
On commencera à 7 heures ½.

THEATRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE

LE DIABLE D'AMOUR, féerie en 3 actes et 12 tableaux.
BRELAN DE MARIS, comédie-vaudeville en 1 acte.
On commencera à 8 heures ½.

CIRQUE COTTRELLY, PLACE DES CÉLESTINS

Représentation tous les soirs à 8 heures.

Après la série des ouvrages que les généraux Chanzy, d'Aurelle de Paladines, Vinoy, Bazaine, Martin des Pallières, La Roncière le Noury, etc., ont publiés pour raconter les événements militaires dont ils ont eu la direction, il restait à écrire un ouvrage d'ensemble réunissant ces documents épars, et tirant de nos désastres la leçon de l'histoire. Cette œuvre a été entreprise par le général Ambert, et son livre, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, paraît aujourd'hui chez l'éditeur Plon.

AVIS

AUX

MÉGISSIERS ET MAITRES GANTIERS

On offre de céder un procédé qui permet de remplacer, avec économie de 75 0/0, le jaune d'œuf employé dans la mise en couleur des peaux.

S'adresser à M. Boulade, chimiste à Lyon.

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 74.

VENTE

par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés, 1o d'une

GRANDE MAISON

comprenant quatre corps de bâtiments, située à Lyon, quartier de Vaise, à l'angle de la rue du Bourbonnais et de la rue des Tanneurs;

2o **D'une Propriété** composée de maison d'habitation, hangars, cour et jardin, d'un seul tènement clos de murs, sise à Lyon, quartier de Monplaisir, chemin des Maisons-Neuves, numéro 82.

Mises à prix :

Premier lot, trente mille francs, ci ..... 30.000 fr.

Revenu brut, quatre mille francs, ci 4.000

Second lot, non loué, six mille francs, ci 6.600

Adjudication au samedi vingt-six avril mil huit cent soixante-treize, à midi.

S'adresser pour les renseignements à Me Robin, avoué poursuivant, et à Me Bonjour, avoué colicitant, demeurant à Lyon, rue Centrale, numéro 25, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil où il est déposé.

Pour extrait :
Signé : A. ROBIN.
11

Le samedi cinq avril courant, à dix heures du matin, sur la place Léviste, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers et marchandises, consistant en : quantité de marchandises en droguerie, peinture, huiles et vernis, et divers meubles consistant en banque, bureau, rayonnages, balances, bascule, chaises, presse à copier, etc., etc., le tout saisi.

—

Le même jour et à la même heure, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers tels que : fauteuils, chaises, glace, secrétaire, tables, ustensiles de cuisine, etc., etc., le tout saisi. 421

VENTE JUDICIAIRE

Le dimanche six avril mil huit cent soixante et treize, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sur la place publique, à l'issue de la messe paroissiale, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets saisis, consistant en : forge, soufflets, enclumes, établis, machines à percer et à tourner, barres de fer, buffets, etc. 420

Le samedi cinq avril courant, à dix heures du matin, sur la place Kléber, à Lyon, il sera procédé à la vente de bureau, chaises, fauteuil, bibliothèque, machine à coudre, etc., etc., saisis. 418

Etude de Me DUGUEYT, notaire à Lyon, rue du Plat, 5.

A VENDRE

en rente viagère, sur deux têtes, à des conditions avantageuses,

UNE MAISON

située à Lyon.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Dugueyt. 416

Liquidation

de la société des CHARBONNAGES et HAUTS-FOURNEAUX du Valais (Suisse).

MM. les créanciers et actionnaires de cette société, actuellement en liquidation, et tous intéressés, sont invités à se rendre en l'étude de Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, rue Grenette, n. 45, le mercredi seize avril courant, à une heure du soir, pour entendre une communication que leur fera le liquidateur au sujet des concessions de mines accordées à cette société dans le canton du Valais; donner leur avis sur les mesures à prendre à l'égard de ces mines et sur la meilleure manière d'achever la liquidation, par conséquent d'opérer la vente de l'usine et des mines qui en dépendent.

Lyon, le premier avril mil huit cent soixante-treize.

Le liquidateur,
414 GRIZARD-DELARQUE.

UN HOMME de trente ans, connaissant parfaitement le commerce et les voyages, et muni des meilleures références, demande un emploi de voyageur dans une bonne maison ; écrire franco, poste restante, aux initiales A. B., 17. 410

ON DEMANDE un doreur au balancier. S'adresser par lettre aux initiales L. N., bureau du journal. 397

ON DEMANDE une ouvrière ou une jeune fille pour apprendre la brochure des livres et le pliage du papier et un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses.

S'adresser rue Ferrandière, 6, au troisième.

IL A ÉTÉ PERDU mardi 1er avril de quatre à six heures du soir, dans le parcours de la place de la Charité à la rue d'Algérie, en passant par la rue de l'Hôtel-de-Ville, une **Montre or**, portant les initiales M D., ainsi qu'une Léontine, avec clef également en or.

Prière de rapporter le tout place de la Miséricorde 4, au 4e. Bonne récompense. 412

IL A ÉTÉ PERDU le 31 mars, par un employé, 140 fr. en billets de banque, dans le parcours du quai de la Guillotière, 24, pont de l'Hôtel-Dieu, passage de l'Hôtel-Dieu, rue de Lyon, jusqu'à la rue du Plat. — Prière de les rapporter chez MM. Favrichon-Dubois, fabricants de chaussures, quai de la Guillotière, 24, contre récompense.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5. 111

BANQUE

FRANÇAISE et ITALIENNE

Société anonyme

au Capital de 30,000,000 de francs

Paris : 34, rue de Provence.

Les Administrateurs ont l'honneur de convoquer messieurs les Actionnaires, conformément à l'article 25 des Statuts, en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le mardi 29 avril prochain, à 3 heures de relevée, au Siége social, 34, rue de Provence, à Paris.

Ordre du jour :

1° Rapport des Administrateurs sur les affaires sociales ;
2° Rapport des Commissaires sur la situation, le bilan et les comptes présentés ;
3° Fixation du dividende à répartir;
4° Nomination d'un ou de plusieurs Administrateurs.

Immédiatement après la séance de l'Assemblée générale ordinaire, Messieurs les Actionnaires se constitueront en Assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur :

1° Un projet de modifications aux Statuts ;
2° La formation d'un Conseil d'administration ;
3° La nomination de ce même Conseil.

L'article 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire ne sera pas exécuté si le nombre des Actions représentées permet la constitution immédiate de l'Assemblée extraordinaire.

A partir du 14 avril prochain, tout Actionnaire pourra prendre, au Siége de la Société, connaissance des modifications proposées aux Statuts.

Messieurs les Actionnaires, propriétaires d'au moins cinquante actions, qui désireraient assister à ces Assemblées devront déposer leurs Titres avant le 9 avril, à Paris, au Siége social, 34, rue de Provence, ou à Lyon, chez MM. Aynard et Rüffer.

N. B. — L'Assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée aux termes des Statuts, lorsqu'elle représente le quart du capital social : et l'Assemblée générale extraordinaire doit, pour délibérer valablement, réunir la moitié du capital. 365

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de **Marseille** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mercredis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.
Philippeville et Bône, tous les vendredis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Cette, 3 départs par semaine.

Départs de **Cette** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bône, tous les jeudis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le jeudi.
Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54 :
Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13 ;
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12,
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

Cie GÉNÉRALE DE NAVIGATION

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 22 avril à une heure, dans la salle des réunions industrielles au palais du Commerce.

Conformément à l'article 19 des statuts les porteurs d'actions voudront bien déposer leurs titres 5 jours au moins avant la réunion, lesquels seront reçus au siége social, cours Rambaud, 8, tous les jours jusqu'au 17 avril, de 10 heures deux heures. Le déposant recevra en échange une carte d'admission.

Aux termes des articles 20 et 23 des statuts, les assemblées générales se composent de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée générale, s'il n'est lui-même actionnaire. 419

Goudron Barnoud

LIQUEUR

CONCENTRÉE ET TITRÉE

Cette préparation, qui jouit d'une supériorité incontestable sur tous les produits similaires, est journellement prescrite par les médecins dans les affections catarrhales, les inflammations de la vessie et de la matrice, les affections du larynx, les bronchites, etc., comme dépuratif dans toutes les maladies de la peau.

Le flacon : 2 fr.

Sirop Barnoud

Contre la toux et les irritations de poitrine. Le sirop pectoral Barnoud doit ses propriétés calmantes aux principes végétaux qui le composent. On l'emploie avec un succès assuré dans toutes les irritations de poitrine, les rhumes, grippes, toux, catarrhes, bronchites, oppressions, coqueluche, etc.

Le meilleur auxiliaire du sirop Barnoud est la *Pâte Béchique*.

Le flacon : 2 fr.
La boîte de Pâte : 1 fr.

Dépôts dans les meilleures pharmacies et à la pharmacie BARNOUD, rue de Lyon, 3, Lyon. 5114

DÉPOTS A LYON
chez
M. DENAUX
pharmacien,
rue de la Charité, 52
ET CHEZ
M. BARNOUD
pharmacien,
3, rue de Lyon, 3

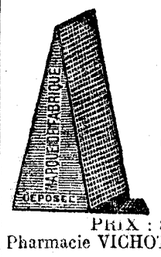

COQUELUCHE

TOUX NERVEUSE, ASTHME

GUÉRISON RAPIDE

par l'emploi des

TROCHISQUES - VICHOT

seul traitement rationnel et expérimenté

PRIX : 3 francs à Lyon, par la poste 3 fr. 70
Pharmacie VICHOT, 2, cours Vitton, et toutes les pharmacies. 13

VENTE APRÈS DÉCÈS

DE TABLEAUX ANCIENS

DE DIVERSES ÉCOLES

Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Téniers, Werdenghen, Poussin, Boucher, Vernet, etc.,

rue Centrale, 17

Le lundi 7 avril 1873 et jours suivants, à 7 heures.

EXPOSITION : Les vendredi et samedi 4 et 5 avril, de 1 à 4 heures, et chaque jour de vente de 1 à 3 heures.

CATALOGUE : Chez M. Vincent, rue de la Reine, 48, et M. Brun, rue du Plat, 13.

Cinq pour cent. 415

LUNE ROUSSE

Sur la place Bellecour, on fait voir la lune rousse au télescope, Jupiter, ses satellites et Vénus, et aussi l'étoile polaire et ses planètes; il n'y a que les comètes qui sont habitées. La terre est la plus petite des comètes ; sa queue est longue de cinquante millions de lieues d'étendue. La comète qui a paru en 1858 est 2,008 fois plus grosse que notre comète, sa queue est 84,050 millions de fois plus longue que celle de la terre.

Le grand astronome et astrologue,
405 LEGER-VERGNIAU.

INSTITUTION SAINTE-BARBE

dirigée par les abbés Chevalier, boulevard du Nord, 8.

Ajoutons à la liste des candidats reçus au baccalauréat ès-lettres : MM. Bernard, de Chaumelix; Vernier, de Retournac; Perrin, de Bourgoin; Socquet, de Lyon. 417

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Brochage de livres, cartonnage.
Rognures fines à vendre.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chûte des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

PATRICK ELLIOTT

CRÉDIT COMMANDITAIRE

AVIS du 1er avril 1873

Commission, Consignation. Demandes petits sons blé 13 fr. 50 les 100 kilos.

Ordres de Bourse. Achetez les obligations Suez 435. Emissions, très-prochainement, banq. nationle, Turquie.

AVANCES SUR TITRES

Renseignements et avis de 9 à 10 h. ou par correspondance affranchie. — Envoi gratuit du bulletin quotidien sur demande affranchie.

32, RUE NEUVE, LYON

BOURSE DE PARIS — *Mercredi 2 Avril (de midi à 3 h. 1/2).*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	55 70	55 75
3 jouissance janvier	31	55 65	55 80
5 0/0 Empr. j. août	cpt	89 35	89 30
5 jouiss. nov	31	89 20	89 70
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	90 70	90 85
5 Jouiss. 16 août	31	90 67	91 05
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	79 25	79 30
Banque de France	cpt	4380 ..	4380 ..
Comptoir d'escompte	cpt	... ..	582 50
500 f. j. février	31	575 ..	... .
Crédit agricole	cpt	480 ..	480 ..
Crédit foncier	cpt	813 75	808 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	807 50	... .
Société générale alg.	cpt	... .	485 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	487 50	657 50
Crédit mobilier	cpt	430 .	426 25
500 fr. j.	31	430 ..	425 ..
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	... ..	548 75
Société générale	cpt	575 ..	577 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	576 25	577 50
Crédit lyonnais	cpt	... ..	715 ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	715 ..	715 .
Est	cpt	520 ..	522 50
500 fr. j. nov	31	522 50	522 50
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	886 25	882 50
500 fr. j. novembre	31	885 ..	882 50
Midi	cpt	585 ..	587 50
500 fr. j. juillet	31	582 50	585 ..
Nord	cpt	1010 ..	1015 ..
400 fr. j. juillet	31	1012 50	1012 50
Orléans	cpt	850 .	853 75
500 fr. j. octobre	31	851 25	846 25
Ouest	cpt	527 50	527 50
500 fr. j. octobre	31	... ..	530 ..
Gaz	cpt	730 .	728 75
250 fr. j. octobre	31	731 25	731 25
Cie transatlantique	cpt	283 75	285 ..
500 fr. j. juillet	31	290 ..	... ..
Canal de Suez	cpt	442 50	448 75
500 fr. jouiss. janvier	31	449 ..	447 75
Suez. — Délégations	cpt	397 50	399 ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	22 1/2	22 1/2
Jouissance juillet	31	.. ./.	.. ./.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	105 5/8	106 ./.
Jouissance novembre	31	.. ./.	.. ./.
Italien 5 0/0	cpt	65 .	65 ..
Jouissance janv.	31	65 10	64 80
Dette turque 5 0/0	cpt	55 40	.. ..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	... ..	... ..
500 fr. jouiss. janv.	31	993 75	993 75
Crédit mob. espagnol	cpt	445 ..	... ..
500 fr. j. janvier	31	450 ..	... ..
Autrichiens	cpt	773 75	770 .
500 fr. jouiss. janv.	31	772 50	773 75
Autrichiens nouveaux	31	... .	775 ..
500 f. 200 f. p. j. janvier	cpt	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	... ..	447 50
500 fr. jouiss. nov	31	447 50	447 50
Nord de l'Espagne	cpt	93 75	... ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	... ..	... ..
500 fr. — J. oct. 1865	31	112 50	115 ..

OBLIGATIONS		Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.		428 75	427 50
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.		216 25	220 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		391 ..	392 ..
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.		437 ..	439 ..
V. de Paris 1869 r 400 j. janv.		284 ..	285 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.		253 50	254 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.		.. ..	82 ..
Ville de Lille 1860 — avril.		88 ..	88 75
id. id. 1868 — janv.		83 50	83 75
Ville de Roubaix		35 25	36 25
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars		.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv		... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.		450 ..	450 ..
id. id. 10e id.		85 25	86 ..
id. id. 1863 id.		435 ..	435 ..
id. 3 0/0 id.		401 ..	410 ..
id. 10e id.		79	79 ..
Communales mai		348 75	348 75
id. 5e id.		73 ..	72 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.		... ..	103 ..
Id. 5 0/0 juin.		411 25	410 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.		480 ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr.		343 ..	... ..
Rembourcables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... ..	... ..
	Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	903 ..	... ..
	Hâvre 1854, 5 0/0... septem	... ..	... ..
	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	975 ..	... ..
	Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	945 ..	... ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr. juin.		442 50	442 50
625 f. Rh. à 1250 f.	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... ..
	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	476 25	475 ..
	Bourbonnais janvier	274 ..	274 ..
	Médit. 1852-55, gar. id.	... ..	286 ..
	Nord id.	383 ..	283 ..
	Orléans id.	... ..	277 ..
	Victor-Emman. gar oct.	265 ..	276 50
	Grand-Central janvier.	274 ..	275 ..
	Genève 1855 id.	271 ..	272 ..
	id. 1857 id.	265 .	265 ..
	Lyon 3 0/0 oct.	267 50	271 ..
	Lyon fusion janvier.	272 25	272 50
	Lyon 1866 oct.	272 25	276 ..
	Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	270 .	270 50
	Midi, g. p. l'Etat id.	273 50	... ..
	Est, g. p. l'Etat juin.	273 75	275 ..
	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	271 25	272 50
	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	271 25	... ..
	Charentes id.	... ..	250 .
	Vendée id.	241 .	237 50
	Romains juillet.	175 75	175 25
	Saragosse id.	192 ..	193 ..
	Pampelune avril.	... ..	... ..
	Nord de l'Espagne.. oct.	196 ..	188 50
	— rev. var. oct. 71	136 50	132 50
	Portugais janvier	202 50	203 50
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.		... ..	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.		442 50	... ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 f.		380 .	374 75
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.		422 50	425 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.		485 .	485 ..
Foncier suisse 5 0/0		88 ..	92 50

BOURSE DE LYON — *Jeudi 3 Avril (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	55 60	55 40	.. ..	.. ..	.. ..
Coupures	55 80	d 10	.. ..	d 50	.. ..
Porteur	.. ..	d 25	.. ..	d 1	.. ..
5 0/0 lib. 1871.	.. .	89 20	.. ..	..	89 27
Coupures	89 27	d 25	.. ..	d 50	.. ..
5 0/0 Emp. 1872	.. ..	90 65	90 70	90 65	90 67
Coupures	90 70	d 25	.. ..	d 1	.. ..
Libérées	.. ..	d 10	.. ..	d 25	.. ..
4 1/2	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ob. Trés. 6 0/0	518 12	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5		d 10	
Italien	.. ..	64 75	.. ..	.. ..	.. .
Coup. 1000	.. ..	d 10	.. ..	d 50	.. .
— 100-50	64 60	d 50	.. ..	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	254 .	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 250 f. p.	.. .	d 5	.. ..	d 10	.. ..
Crédit mobilier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
	.. ..	d 5	.. ..	d 10	.. ..
— Lyonnais	.. .	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Franco-Belge	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Chem. fer Orléa.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	885 .	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Société Autrich.	.. ..	770 .	.. .	.. .	768 ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
— nouvelles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Lombards-Vénit	.. ..	443 12	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Canal Suez	453 12	453	455 ..	453	455 ..
		d 5	.. .	d 10	.. ..
Délégations	407	407	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..

| PRIMES POUR LA LI